

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 1

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Santé et bien-être par les activités physiques et sportives (d'une littérature prolixe à sa prise en compte par l'action publique)

D'après, Clément Perrier, Cécile Collinet, Yan Dalla Pria, Marina Honta

In : Le sport, objet social, éd. A. Athéna, dir : Sylvain Ferez, Philippe Terral, Open éditions books 2023

Attention : Texte tronqué

1. Les travaux de sciences humaines et sociales centrés sur l'articulation entre activité physique et santé sont en fort développement depuis le milieu des années 2000. S'ils existaient déjà auparavant, principalement en sociologie des conduites sportives à risque et en histoire des pratiques physiques, ces travaux se sont multipliés concomitamment avec le développement de la promotion de l'activité physique à des fins de santé, la construction de l'inactivité physique, de la sédentarité et du dopage comme problèmes publics ou encore l'essor de nombreux dispositifs et politiques publiques qui tentent à la fois d'établir et de réguler le lien entre sport, activité physique et santé. (...)

2. L'ensemble de ces recherches contribue toutefois à une déconstruction du rapport naturalisé entre sport et santé, où le premier agirait mécaniquement sur la seconde si l'on en croit les nombreuses productions des institutions publiques, sportives et des médias. Les chercheurs et chercheuses invitent à ce titre à repenser les pratiques, leur encadrement et leurs conditions de mise en place tout en étant vigilant aux inégalités potentiellement engendrées et aux profils des publics ciblés (usagers et bénéficiaires). (...)

3. Trois principaux axes de recherches, aux échelles temporelles et niveaux d'analyse différents, ont alors été déployés et regroupent la très grande majorité des productions scientifiques à ce jour, allant de l'analyse de l'action publique à l'observation des conduites individuelles en passant par l'examen des logiques et modes d'engagement des institutions et des organisations. (...)

L'action publique de mise en mouvement des corps et de régulation des conduites

4. Un premier pan de la littérature SHS « Sport et Santé » porte sur les politiques publiques de lutte contre la sédentarité et l'inactivité physique et contre les autres conduites « à risques sanitaires » (dopage, addictions...), sur la façon dont elles sont construites et ont été portées historiquement mais aussi sur leurs contenus et leurs modalités de déploiement. (...)

5. Ces études sont attentives aux jeux de pouvoir que ces formes de gouvernement des corps font émerger. Elles dévoilent également les enjeux financiers, économiques, corporatistes, légaux et sociaux qui amènent à la construction et à la diffusion de l'action politique, tout en produisant des recommandations sur les conditions de réussite et de développement de l'action publique afférente, ancrées dans les besoins de la population et la compréhension des effets de contexte. (...)

Les organisations et groupes professionnels d'accompagnement à l'activité physique pour la santé

6. Le deuxième axe porte sur les organisations et les dispositifs qui déploient une intervention en activité physique, que ce soit pour lutter contre l'inactivité physique ou pour repérer et agir sur les comportements jugés à risque. En particulier, les dispositifs de prévention primaire (pour la population générale, avant l'arrivée de la maladie), secondaire ou tertiaire (à destination des personnes vivant avec une maladie chronique) sont aujourd'hui multiples et ont fait l'objet de nombreux travaux en sciences sociales. Ceux-ci appréhendent les actions qui visent la mise en activité physique des individus au sein des hôpitaux publics et privés, des réseaux de santé, des communautés professionnelles regroupant des professionnels libéraux (les maisons pluridisciplinaires de santé ou les communautés professionnelles territoriales de santé – CPTS – par exemple), du secteur associatif et du mouvement sportif (les activités de sport-santé notamment) ou encore du secteur commercial non médical. (...)

7 Ces travaux interrogent également les innovations technologiques qui permettent de mesurer l'activité physique ou de contrôler ses effets sur le corps, d'aménager différemment le territoire pour faciliter les mobilités douces et/ou actives ou encore d'améliorer l'engagement et le suivi dans une activité physique (individualisée ou collective, médicalisée ou non). (...) Ces recherches interrogent enfin les inégalités sociales et territoriales de santé que renforcent ou amenuisent ces dispositifs, mais aussi les besoins de régulations qu'ils font émerger.

L'engagement dans la pratique d'activité physique

8 Enfin, le troisième axe de recherche interroge les conditions, modalités et effets de l'engagement des individus dans l'activité physique ou sportive, que ce soit à des fins de santé ou en lien avec des conduites jugées à risque.

9. Les usages des activités physiques et sportives et leurs effets sur la santé sont de fait très variables : ils dépendent des propriétés sociodémographiques des individus (origine sociale, genre, âge, lieu d'habitation), de leur état de santé, de leurs capacités et limitations fonctionnelles, de l'offre de pratique à proximité, de leurs vécus sportifs, etc. Ils sont indissociables des parcours de vie et des contextes, lesquels pèsent sur la construction (ou pas) des goûts et des motivations à pratiquer ou repratiquer l'activité physique. Les recherches se penchent également sur l'auto-santé, sur les pratiques d'entretien du corps et sur le rapport à la nature qui remettent les sensations corporelles au cœur des perceptions de santé.

10. Outre les recherches centrées sur les pratiquants de sports « à risque », sources de blessures, et celles sur les comportements considérés comme déviants associés au sport (dopage, addictions, anorexie, etc.), les travaux existants se concentrent particulièrement sur les personnes vivant des situations de vulnérabilité liées à des déficiences, des incapacités, à l'avancée en âge ou à une maladie chronique, dans une perspective de compréhension des inégalités d'accès à l'activité physique.

11. Les travaux présentés jusqu'alors sont, pour leur immense majorité, issus de la recherche fondamentale et visent avant tout la production d'une analyse critique sur le lien naturalisé entre activité physique, sport et santé. Ils permettent de penser les objets et les processus étudiés en matière de santé, invitant ainsi l'action publique à s'ancrer dans une analyse plus fine des contextes, des acteurs et des mécanismes. Pour autant, et bien que ces recherches soient parfois vulgarisées au travers d'ouvrages ou de communications accessibles au « grand public », elles restent peu influentes dans la construction de l'action étatique.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 2

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

Sport, relations internationales et diplomatie. (Circulations internationales, échanges, confrontations)

D'après William Gaparini, Olivier Le Noé, Nicolas Bancel

In : Le sport, objet social, éd. A. Athéna, dir : Sylvain Ferez, Philippe Terral, Open éditions books 2023

Attention : Texte tronqué

1. L'étude du sport dans sa dimension internationale (relations internationales, diplomatie sportive, organisations internationales et régionales, circulations des individus, des pratiques, des techniques ou des savoirs) est habituellement menée par deux catégories de chercheuses et de chercheurs distinctes. D'un côté, des « experts » en géopolitique ou en management du sport, des journalistes et membres de *think tanks* (qui commentent l'actualité essentiellement à partir de synthèses et de données collectées sur Internet, avec le risque d'homogénéiser les acteurs en présence. De l'autre, des chercheurs spécialisés dans les sciences sociales du sport (historiens, sociologues, politistes, économistes, etc.) analysant à partir de différentes perspectives, disciplinaires et thématiques, divers phénomènes transnationaux, ainsi que les circulations scientifiques internationales, connexes à la diffusion des pratiques qui ont accompagné le processus de mondialisation du sport. (...)

Le sport : des relations aux circulations internationales

2. À l'échelle internationale, le « monde » du sport est tramé par des circulations normatives et scientifiques qui contribuent à son évolution, non sans une certaine homogénéisation.

Plusieurs configurations ont favorisé ce processus, qu'il s'agisse de la situation coloniale, du contexte de Guerre froide ou encore de l'essor continu des organisations sportives internationales. Dès lors, il importe de se montrer attentif aux propriétés sociales des agents qui participent à divers titres à leur circulation. L'examen de ces phénomènes peut intervenir non seulement dans, mais aussi, pour ce qui nous concerne ici, entre différents espaces nationaux. Pour ce faire, peut être étudiée la circulation internationale des pratiques comme des formats institutionnels, leurs appropriations locales ou encore l'émergence d'expertises nouvelles comme les usages des technologies de l'information et de la communication au service de la performance, et de la lutte antidopage ou de l'optimisation du stress. (...)

Quelques illustrations sont possibles sur ce point. (...)

Les politiques sportives dans les pays ex-colonisés

3. L'histoire coloniale influence largement les relations internationales sportives postcoloniales entre anciennes métropoles et anciennes colonies. Tout d'abord parce que les organisations sportives édifiées durant la colonisation ont été, presque partout, conservées. Ensuite parce que la plupart des nations composant le « pré-carré africain » de la France ont passé des accords avec la France, impliquant de nombreux transferts entre cette dernière et ces pays. (...)

La lutte sénégalaise, une résistance au modèle sportif compétitif ?

4. Alors que les sports modernes européens – et particulièrement le football – sont devenus dans presque tous les pays du Sud des sports nationaux, la lutte sénégalaise offre un intéressant contre-exemple. Pratique toujours vivante durant la colonisation, elle est devenue sport national au Sénégal au cours des années 1970. Perçue comme un conservatoire des « traditions » sénégalaises comme de qualités tant physiques que morales érigées en normes d'excellence, la lutte sénégalaise a pourtant connu des évolutions majeures jusqu'à aujourd'hui. Érigée en spectacle dès le milieu du XIXe siècle, ses règles ont progressivement été transformées et codifiées, contrôlées par des institutions nouvelles tandis que ses enjeux financiers croissaient exponentiellement. Objet d'une très forte médiatisation qui ne dépasse cependant pas les frontières du pays, cette pratique présente les caractéristiques essentielles des sports d'origine européenne. On décèle ainsi un double processus, dynamisé d'une part par le désir de faire vivre une culture longtemps méprisée durant la période coloniale et d'autre part affectée par son rapprochement tendanciel vers le modèle sportif compétitif et professionnalisé des sports d'origine européenne. (...)

Le cricket en Inde, un cas d'école d'hybridation

5. Le cas du développement du cricket en Inde fournit une bonne illustration des processus d'hybridation qui sont à l'œuvre. Importé par les colons britanniques soucieux d'utiliser ce sport pour gagner les élites indiennes pour leur inculquer les valeurs victoriennes, le cricket a été progressivement approprié par les Indiens de toutes conditions, à mesure que certains d'entre eux ont accédé aux fonctions d'entraîneurs et de formateurs. Ils ont ainsi progressivement développé leurs techniques de jeu propres, mais aussi une manière particulière de commenter le jeu, à la radio puis à la télévision. À la suite de l'indépendance et de la partition du pays en 1947, le sport est devenu un élément central du nationalisme indien, support d'une volonté de revanche contre l'ancien colonisateur et de rivalité avec le Pakistan. (...)

La circulation des sportifs professionnels en Europe : résistance et partisans

6. Saisie par Jean-Marc Bosman, joueur du RFC Liège qui bloquait son transfert, la Cour de Justice des Communautés Européennes a rendu une décision le 15 décembre 1995 libéralisant la circulation des sportifs professionnels en Europe. Durant de nombreuses années, l'UEFA était parvenue avec succès à freiner dans le football européen l'application du principe de libre circulation des travailleurs en limitant le nombre de joueurs étrangers dans les clubs professionnels. Mais une convergence d'intérêts a fini par faire rompre cette digue, libérant l'expansion de la pression économique qui s'était, depuis deux décennies, accumulée derrière la globalisation du spectacle sportif. Alors que Jean-Marc Bosman réclamait seulement la réparation de dommages subis, les syndicats de joueurs, FIF PRO et UNFP, cherchaient l'amélioration des droits de ces derniers pour asseoir leur légitimité, tandis que les instances européennes souhaitaient affirmer leur autorité sur les normes du football. Une diversité d'acteurs s'est ainsi saisie de ce litige apparemment anecdotique pour servir leurs

objectifs convergents : les joueurs désireux d'évoluer dans des championnats plus rémunérateurs, leurs agents dont le marché du travail se trouvait élargi, les diffuseurs télévisuels obtenant ainsi un spectacle plus attractif, sans oublier les multinationales sponsorisant ces compétitions, gagnant par là une exposition encore élargie. (...)

Le sport, vecteur de diplomatie publique ?

7. Cet axe vise également à discuter la notion de « diplomatie sportive », catégorie experte plus que scientifique, et ses usages. Si l'on définit la diplomatie comme la mise en œuvre de la politique étrangère d'un État pour défendre ses intérêts nationaux, force est de constater que dès la naissance du sport moderne, la culture sportive a été abondamment instrumentalisée par les pouvoirs en place pour rayonner ou fortifier leurs relations extérieures. Toutefois, la diplomatie culturelle telle qu'elle est pratiquée au XXe siècle est tributaire des administrations étatiques développées dans le contexte impérialiste du siècle précédent. (...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 3

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Le Monde de l'euthanasie (1998-2010) Dossier. Évoquer la mort

D'après Pascal Hintermeyer p. 155-174, Open édition journal
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.2031>

Attention : Texte tronqué

Les procédés discursifs

Les textes que *Le Monde* publie sur la fin de vie présentent des spécificités par rapport à d'autres manières de traiter du même sujet sur d'autres supports (ouvrages, revues scientifiques, films...). (...) Parmi celles-ci, nous relèverons la révélation, (...) la polarisation collective,

La révélation

Dans la manière d'appréhender l'euthanasie, certains termes reviennent souvent. Il s'agit de lever un tabou, de transgresser un interdit, de sortir de la clandestinité. La thématique de la révélation ménage différents degrés, elle peut aller jusqu'à la volonté de dénoncer un scandale ou s'en tenir à l'intention de dévoiler un écart entre le droit et les mœurs. La révélation est aussi présentée comme une délivrance, elle est censée soulager et permettre de vivre en accord avec soi-même. Elle conduit à une revalorisation de l'aveu public, selon le modèle implicite du *coming out*, porté par une intention provocatrice et une revendication visant à modifier la frontière entre ce qui est licite, toléré et condamnable.

Cet aveu retient d'autant plus l'attention qu'il porte sur des actes répétés et qu'il présente une dimension collective. *Le Monde* se fait volontiers l'écho de textes publiés dans d'autres journaux. Ainsi rend-il compte de l'initiative prise le 12 janvier 1999 par 132 personnes qui signent dans *France Soir* un appel à la désobéissance civique en matière d'euthanasie, déclarant « avoir aidé une personne à mourir ou être prêt à le faire » et proclamant que « la liberté de choisir l'heure de sa mort est un droit imprescriptible de la personne inhérent à la Déclaration des droits de l'homme ».

De même, plus de huit ans après, le 11 mars 2007, *Le Monde* évoque le manifeste par lequel 2 000 soignants ont affirmé le 8 mars dans *Le Nouvel observateur* et *Sud-Ouest* « avoir aidé des patients à mourir avec décence » et ont appelé à dépénaliser l'euthanasie. L'attrait pour la révélation met ainsi *Le Monde* en phase avec une grande partie de la presse française et étrangère. Un *coming out*, même atténué, peut avoir un retentissement important, pour peu qu'il émane d'une personnalité emblématique exerçant des fonctions éminentes.

Ainsi Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, fait-il l'objet le 25 juillet 2001 et le 31 octobre 2001 d'articles consécutifs à ses entretiens avec un journal néerlandais puis avec *La Vie*, dans lesquels il déclare avoir pratiqué, au Liban et au Vietnam, des euthanasies sur des personnes condamnées à brève échéance : « Quand les gens souffraient trop et que je savais qu'ils allaient mourir, je les aidais ». Il précisera ensuite, devant les réactions suscitées par ses propos, qu'il s'agissait, non d'euthanasie, mais de soins palliatifs en période de guerre, ce qui témoigne de la perméabilité terminologique entre des approches pourtant généralement opposées.

La révélation n'exprime pas seulement un souci de vérité, mais une exigence morale qui consiste à « sortir de l'hypocrisie ». Ce mot d'ordre s'inspire de l'éthique journalistique (Bernier, 2004) dénonçant les distorsions entre les actes et les propos tenus à leur sujet. Ainsi l'éditorial du 12 novembre 2001 soutient la « volonté de rompre avec "l'hypocrisie" ». Un article du 5 février 2006, consacré aux positions relatives à la loi Leonetti instaurant le droit au laisser mourir, relève que « beaucoup dénoncent l'hypocrisie et les faux-semblants de cette loi ».

Des polarisations collectives

Se cristallisant autour de révélations, de conjonctions temporelles et de causalités reconstruites, l'information et les débats à propos de la fin de vie et de l'euthanasie font une part importante aux prises de position de protagonistes puissants, organisés en institutions et groupes de pression, avec de fortes polarisations. L'analyse des propos publiés conduit à identifier des foyers producteurs de discours sur l'euthanasie, et principalement :

- les Églises et les personnalités qui s'expriment en leur nom, les religieux et théologiens, plus généralement les croyants, eux aussi susceptibles de prises de position organisées,
- les responsables gouvernementaux, parlementaires et membres de partis politiques, ceux qui exercent le pouvoir ou y aspirent étant parfois éclipsés par les autorités administratives, lorsqu'elles prennent des décisions comme celle, commentée le 12 juillet 2000, de fermer la clinique de la Martinière (Essonne) à la suite de présomptions d'euthanasie ;
- les nations et les États, notamment ceux qui ont modifié leurs dispositions par rapport à l'euthanasie ou ont adopté une approche servant de référence, positive ou négative. Les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse sont des pays souvent évoqués. Parmi les autres exemples volontiers cités, figurent la Grande Bretagne, le Danemark et l'Oregon, le seul État américain autorisant le suicide assisté.
- les juges et la Justice, avec l'évolution de la jurisprudence, les commentaires sur les « affaires » et les verdicts à leur sujet, les possibles conflits entre différents niveaux de juridiction, y compris supranationaux, ce qui conduit à évoquer les recours devant la Cour européenne des droits de l'homme, par exemple dans les articles des 19 et 20 mars 2002 traitant de la requête déposée contre le Royaume-Uni par Diane Pretty, paralysée par une dégénérescence nerveuse incurable, à laquelle les tribunaux britanniques n'avaient pas accordé l'assurance que son mari ne serait pas poursuivi s'il l'aidait à mourir ;
- les soignants, relevant de diverses professions et spécialités, qui gravitent autour des médecins, avec leurs associations professionnelles et le Conseil de l'Ordre. Parmi ces

médecins, les points de vue et témoignages de ceux qui sont présentés comme des experts de la fin de vie sont souvent sollicités, en particulier les gériatologues ainsi que les praticiens exerçant en soins palliatifs. Autres spécialistes en première ligne, les anesthésistes-réanimateurs des services d'urgence qui peuvent s'appuyer sur la Société de réanimation de langue française (SRLF) et sont fréquemment amenés à arbitrer entre le maintien en vie et l'obstination déraisonnable.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 4

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

L'euthanasie (des équivoques à dissiper)

D'après Jocelyne Saint-Arnaud, *in* : Enjeux éthiques et technologies biomédicales, Presses de l'Université de Montréal 1999, p. 117-129

Attention, texte tronqué

Cet article a été publié dans la revue *Philosopher*, vol. 13, 1992, p. 93-105 sous le titre : « L'euthanasie : enjeux éthiques et politiques ». Je remercie la revue *Philosopher* qui m'a accordé l'autorisation de reproduire cet article. Des modifications ont été apportées à l'introduction et aux notes.

Tous les auteurs qui ont discuté d'euthanasie admettent qu'il existe une grande confusion quant à la signification du terme. En fait, la confusion provient surtout des qualificatifs qui y ont été accolés au cours des années et qui en ont diversifié l'emploi. Le but de cet article est de préciser l'usage du mot « euthanasie » et de ses principaux qualificatifs, tels qu'ils se sont présentés en éthique médicale, depuis les années 1950.

De tout temps, le terme euthanasie, utilisé sans qualificatif, a désigné l'acte positif de faire mourir une personne souffrant d'une maladie incurable pour abrégé ses souffrances. Quelques auteurs, s'inspirant des pratiques de la Grèce antique, y incluent le suicide euthanasique. Il est d'avis que l'euthanasie impliquant d'autres personnes que la victime ne se justifie moralement et légalement qu'à partir de la légitimité du suicide. Cette inclusion ajoute à la confusion qui entoure l'emploi du terme.

Euthanasie directe et euthanasie indirecte

Au cours des années 1960, la terminologie utilisée pour désigner la problématique de l'euthanasie a fait référence à une euthanasie directe et à une euthanasie indirecte. Cette terminologie propose une distinction fondée sur l'intention ou le but proposé par l'action. Ainsi, l'euthanasie directe, qui peut être demandée ou non par le malade, consiste en « toute intervention dont la nature ou l'effet direct est de provoquer la mort d'autrui par compassion ».

L'euthanasie indirecte, par ailleurs, vise un autre but que la mort d'autrui et entraîne la mort de la personne à plus ou moins brève échéance à titre d'effet indirect. L'exemple cité est habituellement le soulagement de la douleur. Cette distinction est inspirée des écrits de Pie XII qui n'emploie cependant pas le terme d'euthanasie à propos de l'acte qui *vise un autre but que la mort de la personne*. Il fait plutôt référence à l'acte qui a un double effet, un effet bon et un effet mauvais. Dans la tradition catholique, un acte à double effet est moralement bon si :

1. l'acte même qui a donné lieu à l'effet mauvais est bon ou tout au moins indifférent ;
2. l'agent vise directement l'effet bon de l'acte, tolérant seulement l'effet mauvais ;
3. l'effet bon n'est pas obtenu par l'effet mauvais ;
4. il existe une raison proportionnellement sérieuse pour justifier l'apparition de l'effet mauvais.

Quand l'acte à double effet satisfait à ces conditions, il est moralement acceptable et pour Pie XII, il ne s'agit pas alors d'euthanasie. Par contre, il s'agit d'euthanasie chaque fois que la mort est envisagée soit comme fin, soit comme moyen. L'injection de narcotique qui vise à faire mourir le malade constitue de l'euthanasie directe. Il est probable que la terminologie ayant trait à l'euthanasie indirecte ait été formulée par les théologiens catholiques par analogie avec les questions d'avortement et de suicide.

Ce qui a été déterminant dans la consécration de cette terminologie fut l'intervention d'un théologien protestant, Joseph Fletcher. Fervent défenseur de l'euthanasie active, Joseph Fletcher utilise la distinction entre euthanasie directe et euthanasie indirecte par rapport aux moyens employés et non par rapport à l'intention ou aux buts poursuivis par l'action qui, dans tous les cas, doivent viser la mort de la personne pour mériter le terme d'euthanasie. Ainsi, l'euthanasie directe ou meurtre par compassion est effectuée par une action délibérée, tandis que l'euthanasie indirecte s'effectue, selon Fletcher, des trois manières suivantes :

- par l'administration d'un médicament contre la douleur qui entraîne la mort (augmenter la dose de morphine) ;
- par la cessation de traitements qui prolongeraient la vie (débrancher le respirateur) ;
- par l'abstention de traitement (ne pas réanimer).

Joseph Fletcher pense comme les gens de son époque (idée que partagent encore certains contemporains) que l'augmentation de la consommation de morphine entraîne une dépression des centres respiratoires causant la mort.

C'est donc sous la plume de Fletcher que naît une controverse qui fera couler beaucoup d'encre dans les années 1970 et qui sera suscitée par une autre terminologie basée celle-là sur la distinction entre l'action et l'omission d'action. Il s'agit de la distinction entre euthanasie active et euthanasie passive.

Euthanasie passive et euthanasie active

Au début des années 1970, le cas de Karen Ann Quinlan raviva tout le débat sur l'euthanasie. À cette époque, en effet, on se rendit compte combien les nouvelles techniques médicales, particulièrement les techniques de réanimation et de soins intensifs, permettaient de prolonger une vie dont les capacités étaient extrêmement réduites. La question de l'euthanasie s'est donc posée à propos de la cessation de traitement, plus particulièrement en regard du retrait du respirateur comme technique de maintien en vie.

C'est dans ce contexte que furent distinguées une euthanasie active, qui vise à mettre fin à la vie humaine par une action positive, et une euthanasie passive, obtenue par une abstention ou une cessation de traitements qui prolongeraient la vie. Dans cette terminologie, qui a connu

et connaît encore un très grand nombre d'adhérents, de critiques et de commentateurs, l'euthanasie directe et certains cas d'euthanasie indirecte, selon la première terminologie, sont regroupés sous l'appellation d'euthanasie active.

L'euthanasie active directe consiste en l'action de faire mourir quelqu'un pour abréger ses souffrances. Elle peut être opérée à la demande du malade ou non ; dans ce deuxième cas, il s'agit d'un homicide aux yeux de la loi. L'euthanasie active indirecte consiste à hâter le processus de la mort en augmentant la dose d'analgésique.

L'euthanasie passive se définit par l'abstention ou l'arrêt de traitements qui prolongent la vie par des techniques artificielles, à la demande du malade lui-même ou indépendamment de sa volonté.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 5

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

La violence collective dans une perspective européenne

D'après, Charles Tilly, Traduction de Anton Perdoncin

Tracés n° 19 2010, p. 183-214

<https://doi.org/10.4000/traces.4919>

Attention, texte tronqué

Peu de Français se souviennent qu'il suffit de remonter à la fin de l'année 1947 pour voir des comités révolutionnaires faire sauter des trains et prendre le contrôle de gares, de bureaux de poste, d'hôtels de ville et d'autres bâtiments publics, dans une douzaine de villes majeures, dont Marseille, Grenoble, Nice et Saint-Étienne. Les journaux d'alors proclamaient la révolution, la joie au cœur ou la peur au ventre. Rétrospectivement, novembre et décembre 1947 semblent se réduire tout au plus à une période, certes intense, de grèves, à tel point que les journaux français et américains ont qualifié le mouvement étudiant de 1968, puissant mais essentiellement non violent, de « plus important mouvement de contestation en France depuis la guerre ». Le mécanisme de la mémoire collective a une extraordinaire capacité de destruction des faits.

Il existe de nombreuses raisons à cette tendance à l'oubli des phénomènes historiques, qui s'ajoutent au simple désir d'ignorer les événements déplaisants. Les archives elles-mêmes tendent à recouvrir les traces laissées par les rebelles. Les archives historiques les plus détaillées et les plus fournies concernant la violence collective proviennent des comptes rendus de procès, de la police, de l'armée et d'autres services gouvernementaux dont la mission est d'appréhender et de punir leurs adversaires. Ces archives épousent ainsi le point de vue des détenteurs du pouvoir. Les contestataires qui échappent à l'arrestation échappent aussi à l'histoire.

Cependant, et telle est la principale raison, tant que les historiens s'intéresseront à l'histoire politique vue d'en haut, ils ne verront comme contestataires que ceux qui ont produit une modification dans l'équilibre ou la distribution du pouvoir. [...] Cette mémoire sélective joue aussi à une échelle internationale. L'Espagne et la France modernes ont acquis une réputation de nations violentes, alors que la Suède et l'Angleterre passent pour des sociétés pacifiées. De telles différences sont difficiles à mesurer objectivement. [...] En tout état de cause, la quantité de sang versé n'est pas ce qui importe le plus. Si l'on suit ces pays jour après jour

sur une longue période, on peut ainsi mettre en évidence une intensité de violence collective en Suède et en Angleterre bien supérieure à ce que leur pacifique réputation ne laisserait à penser. Cette importante différence de réputation provient très probablement du fait que les contestataires français et espagnols aient parfois réussi à renverser le régime. La véritable différence, l'énigme, est donc la suivante : comment le système politique britannique a-t-il survécu à la contestation, tout en changeant de manière fondamentale, alors que le système espagnol s'est brisé et disloqué ? Le secret ne réside toutefois pas dans une opposition simpliste entre peuples anarchiques et peuples respectueux de la loi.

Les archives aujourd'hui disponibles suggèrent que les différents pays d'Europe occidentale partagent, pendant la période moderne et contemporaine, de nombreux traits communs en matière d'histoire des violences collectives

Il est ainsi tentant de laisser de côté ces réflexions sur les politiques et les spécificités nationales, et de s'engager dans une réflexion sur l'impact de l'industrialisation. Un certain nombre de théories qui tâchent de rendre compte des formes variées de contestation dans les sociétés contemporaines, ainsi que dans l'histoire des sociétés occidentales, suggèrent l'existence d'un cycle standard : une société traditionnelle relativement intégrée rompt sous la pression et le mouvement de l'industrialisation ; cette pression et ce mouvement provoquent une large gamme de réactions violentes, d'abord chaotiques, puis acquérant graduellement un certain degré de cohérence. À un certain stade, se développent de nouveaux modes de contrôle et de réintégration dans l'ordre social des segments de la population affectés par le changement ; enfin, une société industrielle mature émerge, dont la cohésion repose sur une participation politique large et généralement pacifique. Selon cette théorie, la violence collective découle principalement de l'anxiété ressentie par les individus lorsque les anciennes institutions se désagrègent.

Les scientifiques ne sont pas les seuls à défendre cette théorie : c'est aussi la manière dont le sens commun se représente généralement le changement social. Elle réapparaît à chaque fois qu'un Américain ordinaire (et, du reste, les commissions gouvernementales et les journalistes bien informés) traite des émeutes, du crime ou de la désintégration de la structure familiale.

Mes propres recherches sur l'Europe occidentale, spécifiquement sur la France, au cours des derniers siècles suggèrent une interprétation plus politique de la violence collective. Loin d'être un simple effet secondaire de larges changements structurels comme l'urbanisation ou l'industrialisation, la contestation violente semble pousser sur le terrain même de la lutte pour le contrôle de positions dans la structure du pouvoir. Même les formes apparemment non politiques de violence collective, à l'instar des révoltes contre les impôts, sont normalement dirigées contre les autorités, s'accompagnent de critiques de leur échec à remplir leurs responsabilités et sont portées par un sentiment de justice bafouée. Plus encore, loin de constituer une rupture avec les formes « normales » de vie politique, les épisodes contestataires violents tendent à accompagner, compléter et étendre les tentatives, par ailleurs pacifiques et organisées, des mêmes personnes pour atteindre leurs objectifs.

Ce sont les processus de long terme par lesquels un groupe acquiert ou perd sa position dans la communauté politique qui produisent régulièrement la violence collective. La forme et le lieu de la violence collective varient ainsi fortement en fonction du type de changement politique à l'œuvre : un groupe cherche-t-il à réunir les qualités pour acquérir une position, est-il en train de perdre les qualités qui lui conféraient sa position ou bien assiste-t-on à un bouleversement total de l'organisation du système politique ? (...)

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 6

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

L'homme et les microbes. L'émergence des épidémies : réflexion prospective

D'après : Patrice Debré, octobre 2018

In : Penser l'avenir, Centre de prospective générale, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 47-59

Attention : Texte tronqué

Si le constat est que les maladies infectieuses émergentes sont très nombreuses – plusieurs centaines recensées à l'heure actuelle –, que les mécanismes d'émergence sont extrêmement variés selon les combinaisons intervenant dans l'apparition d'un virus, que les situations sanitaires sont très hétérogènes selon les zones climatiques, les mécanismes sociaux ou institutionnels des pays, que les conditions de diffusion épidémiques des maladies diffèrent très nettement les unes des autres avec des temps d'incubation spécifiques allant de quelques heures à plusieurs années, que les modes de transmission sont eux-mêmes multiples etc..., aucune matrice ne pourrait rendre compte de cette multiplicité des possibles.

Il existe certes des mesures qui pourraient être prises pour éviter les migrations liées à la famine, la guerre, les mauvaises conditions d'hygiène, les zones suburbaines surpeuplées, les bouleversements écologiques, et de manière générale la lutte contre la pauvreté des pays à risques, mais ces mesures touchent la gouvernance de la mondialisation, le souci humanitaire des puissances les plus riches, et interfèrent avec les défis posés par les politiques locales.

S'agissant des leviers d'action sur la gouvernance mondiale

Il est essentiel d'adopter une approche qui soit mieux coordonnée pour être réactive pour la prise en charge des menaces existantes comme de celles qui sont imminentes. Il faut une attitude plus proactive et stratégique des décideurs politiques qui doivent mieux prendre en compte les menaces nombreuses et diverses pouvant émerger à l'avenir. Une meilleure coordination des agences et institutions réglementaires, de veille, de prise en charge, de recherche, d'initiatives privées-publiques etc., apparaît nécessaire et devrait être réfléchi.

Une disparité extrême existe en matière de gestion sanitaire et de capacités de décisions dans différentes parties du globe. Pour pouvoir s'attaquer à des maladies rapidement où qu'elles surviennent, peut-on continuer à laisser cette disparité persister ? Il faut mettre en place au Sud, dans les zones les plus à risques, l'expertise médicale, scientifique et politique nécessaire. Le désert en Guinée laissé après l'effervescence d'aides au moment de la crise d'Ebola, même si des initiatives, en partie françaises, y pallient, doit faire réfléchir.

Les programmes de gestion sanitaire en place dans l'ensemble du monde manquent de cohérence. Il existe trop de programmes verticaux axés sur des maladies uniques. Ne faut-il pas adopter une approche plus unie dans la gouvernance sanitaire mondiale ? Par exemple, l'OMS, l'OIE et la FAO doivent mieux coordonner leur système mondial d'alerte précoce et de réponse, le Global Early Warning System (GLEWS). UNITAID et le Fonds mondial devraient s'associer à l'EDCTP pour la prise en compte des infections émergentes et ouvrir tout le spectre des interventions depuis la recherche jusqu'au soutien aux systèmes de santé.

S'agissant des innovations technologiques

L'évolution des moyens d'action permet d'envisager d'intervenir dans différents champs du diagnostic et de l'évaluation pronostique. Quelques pistes pourraient être ainsi proposées :

Il faut prôner l'utilisation de nouvelles technologies de l'information pour la capture, l'analyse et la modélisation des données pour la détection précoce d'événements pathologiques infectieux.

Le recours à la génomique et à la post-génomique pour la détection et la caractérisation précoces d'agents pathogènes nouveaux ou qui ont nouvellement acquis une résistance/virulence doit être soutenu par la promotion et la dispersion de telles technologies.

Il faut faciliter le transfert technologique pour l'identification et la caractérisation de maladies infectieuses humaines à l'échelon individuel par la mise au point de systèmes de prélèvements « Intelligents » ou de dispositifs portables à main par exemple pour la réalisation de tests sur des fluides).

Le dépistage à haut débit des maladies infectieuses dans les populations humaines et les espèces animales et végétales au moyen de marqueurs de substitution non invasifs (comme les rayons électromagnétiques ou des composés organiques volatils) par exemple dans les aéroports, les conteneurs de transport maritime/routier et les marchandises, devrait être encouragé.

La mise en place d'une politique rapide de vaccins et/ou d'autres méthodes d'immunothérapie pour contrôler et prévenir l'extension des germes émergents doit être réfléchie, même si l'initiative très récente CEPI va dans ce sens.

Articuler recherche, expertise et anticipation du risque au Nord comme au Sud

L'alerte et la réponse à l'alerte impliquent :

- Des connaissances en lien avec la recherche et avec les partenaires, et des études épidémiologiques ou la mise en place de réseaux de surveillances locales mieux organisés ;
- Des recommandations en matière de contrôle, notamment des interfaces entre les autorités sanitaires, les professionnels de santé et le public ;

- Des démarches d'anticipation du risque par un (des) plan(s) de préparation à l'émergence (surveillance, mesures de gestion du risque), notamment dans les pays à risques.

Outre les mesures de coordination entre décideurs, proposées plus haut, l'articulation des mesures de prévention, recherche et soin doit être mieux pensée. De plus, le soutien budgétaire de ces différentes étapes, au demeurant indispensable, est inégal. La recherche, en particulier, pourrait être mieux et plus subventionnée, même s'il faut reconnaître des prises en compte récentes, européennes et internationales, après les dernières épidémies. Il faut également, et peut être surtout, soutenir les partenaires du Sud et autres régions à risque, en formation, soins et recherche. Faute de cette dernière considération, ni les sociétés du Nord ni celles du Sud, ne seront suffisamment protégées.

Préparer les sociétés pour maîtriser les nouvelles pandémies

L'information des populations sur les mesures de prévention et réaction doit aller vers un modèle dynamique, interactif et flexible. Il est nécessaire d'intégrer la dimension psycho-socio-comportementale tout au long d'un processus de réévaluation du risque en cas d'épidémie. L'action des pouvoirs publics et des médias est à cet égard critique. Il faut savoir employer les scientifiques pour aider à une meilleure compréhension des manifestations infectieuses et de leur prévention. Cette intégration nécessite d'adapter les messages/programmes en fonction de l'identification des groupes les plus vulnérables et les moins inquiets. La communication sur le risque ne peut être conçue comme la simple continuité d'une réponse planifiée antérieurement, mais comme le résultat d'une connaissance produite en situation/temps réel. (...)

OCTOBRE 2018

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 7

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Conflits internationaux : Tendances actuelles et capacités de prévision

D'après Dominique David

In : Penser l'avenir, éd. de la maison des sciences de l'homme, p. 31-46, sept. 2018

Attention, texte tronqué

L'identification des grandes tendances actuelles du monde des conflits constitue la première étape d'une démarche de prospective. Une étape d'autant plus nécessaire que ce monde actuel des conflits exhibe une image brouillée, bien éloignée des simplifications qui s'imposaient aux esprits occidentaux dans l'immédiat après-guerre froide.

Les conflits interétatiques sont certes en diminution, et les victimes dénombrées ne sont plus celles des « grandes guerres » : les empires opposés ne se partagent plus la planète, l'espace du droit s'est élargi, les enjeux traditionnels de contrôle géographique des territoires semblent (provisoirement ?) marginalisés. Mais le monde ne peut pas être décrit comme globalement en marche vers la « déconflictualisation », comme s'unifiant progressivement autour de valeurs communes qui brideraient son agressivité, comme ne relevant plus que d'opérations de police internationale – comme on l'avait brièvement rêvé dans la foulée de la disparition de la rivalité Est-Ouest.

L'image qui s'impose à nous aujourd'hui est celle d'un monde où les « vraies guerres » sont moins nombreuses, comme leurs victimes, mais qui est traversé d'une multitude de conflits malaisément classables ; image d'une violence pérenne, diffuse et circulante. Cette image brouillée étant elle-même le reflet d'une réalité géostratégique très complexe.

Pour tenter de saisir cette réalité, il faut en revenir à quelques facteurs explicatifs de base.

Opposition entre les dynamiques d'ouverture et de renfermement

Le côté ouverture est bien connu : proclamation d'appartenance à un monde unique dessiné à la fois par les échanges de biens et par les échanges intellectuels ; domination d'un modèle quasi-unique de développement économique (contrairement à la compétition des « systèmes sociaux différents » d'avant-hier) ; reconnaissance, fût-elle purement verbale, de valeurs communes par les responsables politiques ; enfin, résumant le tout, un processus concret, technique et psychologique de globalisation : autrement dit la révolution des communications qui se développe depuis quatre décennies, et se traduit par la circulation des hommes, des biens, des idées et des capitaux. D'où le tableau d'un monde où s'affaiblissent les éléments de séparation et de conflit, un monde d'ouverture et d'affaiblissement des frontières.

À l'inverse, la dynamique de segmentation est tout aussi identifiable, et de plus en plus prégnante. Les ouvertures de la mondialisation affaiblissent les États, jusqu'ici pivots, références du système international ; l'État reste « souverain dans l'exceptionnel », mais le transnational s'impose au quotidien. Sans parler des crises des États postcoloniaux qu'aggrave souvent la logique mondialiste. Affaiblissant les États, la globalisation segmente aussi les sociétés, l'ouverture imposée générant la tentation du repli sur soi, de la réduction identitaire. Dans des sociétés aussi solides que les démocraties occidentales développées, l'opposition entre perceptions des « gagnants » et des « perdants » de la mondialisation en vient à structurer centralement le débat politique.

Avec ce signe de retour à la division : sous les discours d'adhésion aux valeurs communes de l'humanité, de plus en plus d'interprétations particulières de ces valeurs s'affirment sans fard : qu'elles soient chinoises, asiatiques en général, arabes ou musulmanes, etc.

Ce monde est donc à la fois plus ouvert et plus divisé, avec des acteurs de plus en plus nombreux à peser sur le système international, et un ordre qui peine à s'imposer.

La puissance, un facteur de régulation profondément modifié

Ceci, tout d'abord en raison d'une mutation globale des rapports de force. L'émergence économique largement déterminée par la mondialisation des échanges signe d'une certaine manière la fin de la domination occidentale, c'est-à-dire d'une prééminence multiséculaire dans les domaines économique, culturel, militaire, des nations développées traditionnelles. Une nouvelle hiérarchie des puissances s'ébauche, d'abord à partir de l'affirmation de la force économique, sans que cette nouvelle hiérarchie soit encore politiquement traduite et stabilisée, sans que nous connaissions son futur, le seul acquis étant que les anciennes puissances ne maîtrisent plus seules le jeu. Ces dernières sont donc toujours puissantes, plus que les autres, mais les perspectives d'avenir leur suggèrent quelque modestie, ou pour certaines de se rabattre sur les signes militaires d'une gloire qui les fuit (ce pourrait être dès aujourd'hui le cas de la Russie, demain celui des États-Unis).

Plus fondamentalement, c'est la puissance même qui est questionnée. Le monde n'est plus « tenu » par l'affirmation écrasante de puissances déterminantes. Même fortes, ces dernières sont vues comme relatives – c'est le cas des États-Unis depuis les aventures du début du siècle, et a fortiori celui des autres. Cette relativisation des puissances « centrales » dégage, par contrecoup, l'espace de jeu des autres. Au lieu d'un système pyramidal de la puissance, on se trouve face à un système plus plat, laissant à des acteurs plus nombreux des espaces de jeu élargis : puissances régionales, puissances « de niche » ou de spécialité, etc.

Aucun dispositif global ne régulant l'affaire, et les puissances traditionnelles ne s'imposant que relativement, le système devient à la fois plus plat et plus effervescent.

On ajoutera que, dans un ensemble qui ne connaît plus de régulation – imposée ou acceptée –, le rêve des puissances *soft*, à l'image d'une Europe fondant son action commune

internationale sur l'exemplarité démocratique, le rôle du droit, et la capacité financière, apparaît à nouveau décalé. Il l'était pendant la guerre froide, où la main était du côté des concentrations militaires, américaine ou soviétique. Il l'est à nouveau, après une courte période où l'adhésion aux « valeurs européennes » est apparue comme l'antichambre de l'accueil dans le monde de la puissance américaine. Face au retour des rapports de puissance, éclatés, mal maîtrisables, la « culture commune » européenne n'a pas grand-chose à dire en matière d'action internationale.

Un système éclaté et peu gouverné

Les acteurs qui ont pris sur l'international sont, outre les États, de plus en plus nombreux. Acteurs subétatiques gagnant en capacité à raison de la faiblesse de leur État, acteurs transnationaux dopés par la globalisation (à l'exemple des GAFA), etc.

Les conflits, dans ce champ international, s'avèrent de moins en moins « enclavables », « contingentables », autrement dit contraints aux limites de leur aire de naissance. Les missiles, qui peuvent « exporter » les affrontements vers des acteurs non initialement touchés ; les médias, qui diffusent sans limite images et commentaires sur des conflits reculés qui eussent hier été ignorés ; les stratégies terroristes : trois exemples d'instruments qui donnent une dynamique jusqu'alors inconnue à la diffusion de conflits avant tout locaux.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 8

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Le déclassement

D'après le compte-rendu de Nicolas Charles ; sur, Camille Peugny, *Le déclassement*, Grasset, Paris, 2009

In : Sociologie du travail, vol. 52 -N°4, oct-déc. 2010.

Attention, texte tronqué

Si la promotion sociale a déjà été largement analysée, le déclassement social — phénomène plus récent et plus sensible politiquement — avait encore peu fait l'objet d'une analyse compréhensive en France, notamment dans sa dimension intergénérationnelle. Issu de son travail de thèse, l'ouvrage sur *Le déclassement* de Camille Peugny constitue une analyse fine et claire de la réalité objective de la mobilité sociale, de l'expérience subjective du déclassement et des conséquences politiques du sentiment collectif diffus de « panne de l'ascenseur social ».

Sa méthodologie trouve son intérêt dans la conciliation des approches qualitatives et quantitatives. Côté quantitatif, l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) 2003 de l'Insee rend compte du déclassement de manière statistique et le Panel électoral français 2002 du Cevipof permet d'analyser les conséquences politiques du déclassement. Côté qualitatif, 23 entretiens dans une post-enquête à partir de FQP 2003 permettent de donner du sens aux analyses statistiques. Faiblement présentée dans l'ouvrage, une réflexion sur la méthodologie adoptée aurait pu y figurer d'autant qu'elle est caractéristique d'un essor de ce type de recherches en sociologie.

Dans une première partie, C. Peugny décrit une dégradation généralisée des perspectives de mobilité sociale, notamment pour la génération née au tournant des années 1960, même si la mobilité ascendante reste encore légèrement supérieure à la mobilité descendante. Cette dégradation n'est que très partiellement le fait de l'élévation générale des origines sociales. En effet, non seulement les trajectoires ascendantes sont désormais plus difficiles pour les enfants issus des classes populaires, mais les trajectoires descendantes sont aussi plus fréquentes pour les enfants issus de milieux plus favorisés. La dégradation des perspectives de mobilité sociale renvoie à deux problématiques sociales : le déclassement scolaire et la méritocratie. D'une part, si le diplôme constitue encore le meilleur rempart contre le

déclassement, cette protection n'est pas sans faille et, le plus souvent, le déclassement social — ne pas parvenir à maintenir la position sociale de ses parents — va de pair avec le déclassement scolaire — avoir un niveau de formation qui dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé. D'autre part, si le lien entre origine sociale et niveau de diplôme a globalement diminué avec le temps, le lien entre niveau de diplôme et position sociale a lui aussi diminué, rendant la perspective d'une société plus méritocratique caduque. Finalement, la coexistence de deux évolutions — forte démocratisation scolaire et diminution de la mobilité sociale ascendante — est à la source de ce phénomène de déclassement.

Mais l'apport principal de C. Peugny porte davantage sur l'expérience du déclassement que sur le constat d'une diminution de la mobilité sociale. L'expérience du déclassement se traduit fondamentalement par un sentiment de frustration et est issue de la conjonction de trois éléments : une forte aspiration initiale à la réussite, une participation honorable à la compétition scolaire et une absence de mobilité ascendante. Plus précisément, deux manières de vivre le déclassement sont possibles : la rébellion ou le retrait. Dans le premier cas, les individus ont l'impression d'appartenir à une génération sacrifiée, entre la situation de leur père et celle des jeunes diplômés. Ils dénoncent cette situation injuste à travers une critique forte du système scolaire. Dans le second cas, le sentiment d'échec personnel l'emporte sur la dynamique collective. Contrairement aux individus tentés par la rébellion, dont la position de cadre est fraîchement acquise dans la lignée, les individus en retrait sont issus de lignées où la position de cadre est solidement ancrée. Dans ce dernier cas, l'injonction de réussite va davantage de soi, si bien que le déclassement est encore plus frustrant et intériorisé comme un échec personnel. Ainsi, si les conséquences au sein de la sphère familiale sont limitées dans le premier cas — les relations sont apaisées sur ces sujets —, c'est l'inverse dans le second cas — le thème de l'activité professionnelle est, par exemple, tabou —, jusqu'à parfois créer un isolement social de l'individu déclassé, alors tenté de ne plus jouer le jeu, au travail et dans sa vie sociale.

Les conséquences politiques de ces expériences du déclassement sont importantes. En effet, l'expérience du déclassement influence la manière dont les déclassés se représentent le fonctionnement de la société et, par conséquent, les valeurs et les attitudes politiques qu'ils se forgent. Ainsi, les déclassés se montrent plus proches d'attitudes ethnocentristes et autoritaires que les autres enfants de cadres, mais pas significativement plus que les autres employés et ouvriers. Ils donnent notamment davantage d'importance aux valeurs traditionnelles et basent leurs attitudes ethnocentristes sur un racisme « voilé », qui postule l'incompatibilité radicale entre des cultures trop différentes. Mais si ces attitudes politiques ne sont pas la marque spécifique du déclassement, mais plutôt celle des classes populaires, les déclassés ont des valeurs spécifiques dans le domaine économique et social. En effet, s'ils adoptent l'hostilité des classes populaires au libéralisme économique, ils sont, à l'instar des autres enfants de cadre, moins préoccupés par la réduction des inégalités sociales. Ce résultat paradoxal — attachement fort à la fonction protectrice de l'État et attachement faible à ses fonctions redistributrices — se fonde à la fois sur une situation professionnelle parfois fragile et sur un discours très dur contre les RMIstes et les chômeurs. En termes de positionnement politique droite-gauche, les déclassés votent comme leur groupe d'origine. En revanche, lorsqu'on raisonne à même âge, sexe, niveau de diplôme et orientation politique des parents, ils ont deux fois plus de chances que les autres employés et ouvriers de se déclarer proches de l'extrême droite. Cela s'explique sûrement à la fois par le sentiment de frustration, mais aussi par une similitude des discours des déclassés d'un côté et de l'extrême droite de l'autre dans le domaine économique et social.

Au final, ce livre fait avancer la recherche en éclairant un domaine peu connu : le déclassement social. La distinction des deux grands types d'expérience du déclassement — la rébellion et le retrait — et l'analyse des conséquences politiques sont convaincantes, même si on aurait aimé — mais les données le permettaient-elles ? — une différenciation des conséquences

politiques selon le type d'expérience du déclassement, tant l'expérience du retrait et de la rébellion paraissent différentes.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 9

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Genre(s) au travail (1)

D'après Paul Bouffartigue et Sabine Fortino, Rapport, Présentation du Corpus
In : La nouvelle revue du travail, 10 / 2017

Attention, texte tronqué

L'analyse des dynamiques professionnelles dans la sécurité privée (**Sébastien Bauvet**) et celle portant sur les apprentis électriciens et conseillères-clientèle (**Prisca Kergoat**) mobilisent explicitement la grille de lecture intersectionnelle – ou, plutôt, consubstantialiste – pour comprendre ce que doivent la position sociale, le rapport à la formation, au travail, à l'emploi ou au métier aux rapports sociaux de classe, de sexe et de race. Nourries de l'approche ethnographique, ces deux contributions éclairent bien la dimension genrée de la place et du sens de l'expérience du travail.

En effet, on ne comprendrait pas la manière dont le genre « est au travail » dans ces deux milieux professionnels sans commencer par les situer dans l'espace des emplois offerts au sein des classes populaires : *agent de sécurité* est un emploi du bas de l'échelle, aux conditions salariales médiocres, à fort turn-over, mais il est aussi l'un des rares secteurs ouverts aux hommes peu qualifiés et racisés ; bien que fortement prisées également des classes populaires, *les places d'apprenti·e·s* ici concernées sont, au contraire, soumises à une sélection particulièrement sévère des candidat·e·s à cette formation.

Ouverture d'un côté, sélection de l'autre : ces modalités d'accès différentes à l'emploi jouent un rôle considérable sur la construction genrée du rapport au travail. Pour les premiers, il s'agit d'abord de « tenir » subjectivement dans un emploi objectivement précaire : pour les seconds, il convient avant tout de composer avec les stratégies de remodelage de leur identité populaire mises en œuvre par la grande entreprise à statut. Le genre – en tant que système de bicatégorisation hiérarchisé entre les sexes et entre les valeurs et représentations qui lui sont associés (Nicole-Claude Mathieu, 1991 ; Hélène Hirata, Françoise Laborie, Hélène Le Doaré et Danièle Senotier, 2000 ; Laure Bérini, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard, 2008) – ne saurait donc y être mis à l'épreuve et mobilisé selon les mêmes logiques.

Les agents de sécurité – des hommes à 85 % – sont ainsi au cœur d'un paradoxe : comment exercer une fonction d'autorité tout en ayant un statut professionnel et social dégradé, de plus largement racisé ? Quels sont donc les ressorts qui permettent à une minorité de ces travailleurs masculins de s'inscrire durablement dans ce métier ?

Sébastien Bauvet montre que l'accommodement de ces salariés à ce travail tient pour beaucoup à la redéfinition qu'ils opèrent sur le sens de leur métier – redéfinition qui tend à leur conférer un sentiment de légitimité professionnelle, adossé à « un recours à la masculinité en tant que statut », qui rendrait possible un rapport positif à leur activité. Selon les agents de sécurité, leur activité relèverait en effet moins de l'exercice d'une fonction sécuritaire que d'une expérience individuelle de la responsabilité et de la gestion de l'incertitude et des risques.

Travaillant le plus souvent dans des espaces publics de composition mixte, comme les centres commerciaux, ces professionnels doivent être capables d'effectuer un travail relationnel, où ce sont les compétences à désamorcer les conflits qui sont valorisées et non la seule force (ou pouvoir de contrainte) physique. « Tenir » dans ce métier, n'est-ce pas aussi parvenir à trouver du plaisir au cours de l'activité ? Comment y parviennent-ils ? À la manière d'autres groupes professionnels stigmatisés telles que les prostituées étudiées par Stéphanie Pryn (2009), qui mettent en avant des « qualités » insoupçonnées de psychologues, ils se forgent un « capital moral » de défense de publics dont ils sont socialement proches, et s'autorisent à observer l'autre sexe. L'auteur repère en outre des « dynamiques de masculinité » mobilisées par ces hommes, dynamiques qui sont à la fois externes au métier – comme la fierté de pouvoir tenir dans un métier difficile pour assumer, dans le cadre familial, le rôle de « Mr Gagnepain » –, et internes au métier.

Pour les jeunes apprenti·e·s qui ont été sévèrement sélectionnés pour intégrer une grande entreprise à statut, l'enjeu n'est pas de « tenir » dans un métier difficile. Il est plutôt de composer avec les stratégies managériales visant à modeler leurs comportements de futurs salarié·e·s. Pour les garçons, futurs électriciens, les dispositifs de formation visent à les éloigner de la culture ouvrière et syndicale qui subsiste dans les collectifs de travail ; pour les filles, futures téléconseillères, ils tentent de les éloigner de la féminité populaire racisée et de leur faire adopter un éthos genré, défini selon les codes sociaux de la classe moyenne blanche éduquée.

Prisca Kergoat insiste sur les limites de ces stratégies de remodelage en montrant que le rapport au travail des apprenti·e·s qu'elle a étudiés se construit dans et par la dissimulation, la ruse : ces jeunes « font semblant » et « jonglent », suivant les situations auxquelles ils se confrontent (tant dans l'espace public que dans leur vie privée) avec des répertoires culturels différents. De quelle manière les garçons continuent-ils de trouver, dans la virilité érigée en valeur partagée du groupe de travail technicien, comme dans la référence prioritaire aux qualifications ouvrières techniques, des ressources de valorisation du risque professionnel encouru ? Dans quelle mesure les filles restent-elles distantes, dans leur vie hors travail (école, famille), du style de féminité de classes moyennes qu'elles sont pourtant obligées de revêtir sur les plateaux-clientèle de l'entreprise ? Comment tentent-elles de reprendre la main sur le sens de leur travail ? La disciplinarisation de leurs corps les empêche-t-elles vraiment d'investir, de façon politique, la relation de service vis-à-vis des clients vulnérables ? De fait, comme les garçons, mais sous un autre registre, leur rapport au travail se construit aussi dans « la continuité et la solidarité avec leur classe sociale d'origine ». En dépit de l'entreprise et des centres de formation des apprentis qui les « recrutent ».

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 10

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Genre(s) au travail (2)

D'après Paul Bouffartigue et Sabine Fortino, Rapport, Présentation du Corpus
In : La nouvelle revue du travail, 10 / 2017

Attention, texte tronqué

Ce corpus de *la Nouvelle Revue du Travail* se propose d'explorer l'intérêt et les apports d'une lecture genrée des dynamiques des mondes du travail contemporain. Nous avons souhaité questionner ensemble « rapports de genre » et « rapports au travail » dans un contexte où s'exacerbent, dans ces deux registres comme dans leurs intersections, les tensions entre les dynamiques d'émancipation et le renouvellement ou l'aggravation des logiques de domination. Il s'agissait en particulier de soumettre l'hypothèse selon laquelle le sens des processus d'engagement/désengagement du travail (professionnel) est rendu plus énigmatique aujourd'hui, du fait d'une détérioration notable du marché de l'emploi et des conditions de travail. Le rapport au travail des hommes et des femmes est nécessairement affecté par les phénomènes d'individualisation, d'intensification, de précarité, de casse des métiers et des collectifs, de carrières et de salaires bloqués...

Autant de phénomènes qui soutiennent une représentation du « travail moderne » particulièrement peu attractive. Mais de quelle manière le rapport au travail s'en trouve-t-il modifié ? Dans le sens d'un désenchantement, ou d'une prise de distance subjective ? Ou bien la position singulière des femmes dans les rapports de domination – pour elles, l'enjeu du travail dépasse la seule sphère professionnelle et affecte l'ensemble du processus d'individuation – contribue-t-elle à alimenter chez ces dernières des attentes et des espérances encore puissantes ? En tirant le fil de ce questionnement, on peut se demander comment se traduisent ces attentes : par une résignation plus forte aux contraintes du monde du travail contemporain ? Par l'adoption, au contraire, d'autres pratiques à l'égard de son activité, de sa vie quotidienne et familiale ? Par des engagements collectifs critiques ?

(...) texte coupé (...)

Que les dynamiques de genre soient prises dans des enjeux de classe, ou plus largement dans des enjeux sociopolitiques, l'article de Blandine Barlet sur les médecins du travail le démontre également. Ce segment de la profession médicale fait en effet partie des spécialités consacrées exclusivement à la prévention – qui ne peuvent donc ni prescrire ni soigner –, qui plus est, exercées sous statut salarié. Mais on ne saurait oublier la féminisation majoritaire et ancienne de ce segment de la profession médicale ainsi que la forte dévalorisation dont il fait l'objet. De fait, le choix de l'exercice en médecine du travail se fait souvent par défaut, y compris pour nombre d'hommes insuffisamment dotés de ressources – économiques, sociales et culturelles – pour intégrer des segments plus prestigieux de la profession.

Une telle orientation professionnelle peut également se justifier « en positif », surtout lorsqu'on fait entrer comme critère pertinent de choix, l'articulation vie privée/vie professionnelle. S'il est attendu que du fait de l'inégale répartition du travail domestique, les femmes médecins développent de tels arguments qui dessinent en creux un rapport au travail productif et reproductif équilibré, l'auteure révèle également que leurs collègues masculins, passée la déception d'une insertion moins prestigieuse que celle qu'ils avaient envisagée lors de leurs études de médecine, y sont aussi sensibles.

Mieux, la médecine du travail, qui propose une approche globale et non spécialisée du patient, présente aussi un caractère attractif pour des motifs liés au métier lui-même, et pas seulement du point de vue du hors-travail ou de l'emploi. Le paradoxe analysé dans l'article est celui de l'impact d'une réforme profonde de la médecine du travail promue au travers de la mobilisation de stéréotypes masculins censés générer l'adhésion du groupe professionnel. Le « nouveau » médecin du travail est en effet supposé revêtir l'habit (implicitement masculin) du « manager » d'une équipe pluridisciplinaire.

Comment cette rhétorique réformatrice s'empare-t-elle des représentations traditionnelles de la virilité et de la féminité ? Peut-on parler ici d'instrumentalisation du genre ? Plus largement, comment s'organise la résistance des médecins du travail à une redéfinition du professionnalisme imposée d'en haut ? Le succès de la « clinique médicale du travail » dans ce milieu, peut-il être interprété comme une réappropriation par les professionnels, de dimensions de leur activité (telles l'écoute, l'empathie) souvent injustement dénigrées, car associées au féminin ?

*

Avec l'article de Zoé Haller sur l'engagement syndical des enseignant·e·s, il s'agit de mettre au jour les difficultés rencontrées sur le chemin de l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes au sein d'un mouvement syndical, même quand il représente un milieu professionnel très féminisé. Si on en connaît les ressorts généraux, qu'ils soient internes au syndicalisme – à ses modes de fonctionnement, notamment – ou liés à la socialisation politique différenciée des hommes et des femmes, l'auteure montre également que, contrairement à ce qu'on pourrait attendre, la « souplesse horaire » du métier d'enseignant ne transforme pas radicalement le rapport au militantisme des hommes et des femmes.

Les particularités du métier ne changent en rien (ou presque) les dynamiques conjugales vécues par les militant·e·s. De fait, la disponibilité des enseignantes se voit réinvestie par les tâches parentales et domestiques, contribuant ainsi à reproduire les inégalités à ce niveau, y compris lorsque les deux conjoints sont enseignant·e·s. Mais n'y a-t-il vraiment rien de neuf sous le soleil ? Observe-t-on simplement la seule reproduction du même ou l'expérience sociale que constituent la pratique et l'engagement syndicaux change-t-elle malgré tout la donne ?

L'auteure va montrer qu'une forme d'acculturation syndicale transforme progressivement le rapport au politique des enseignantes. Au départ plus à l'aise avec les dossiers « techniques » et les problèmes « concrets » (liés à la vie des établissements scolaires), les enseignantes ont fréquemment un sentiment d'incompétence et d'illégitimité politiques qui renforce leur moindre appétence pour les fonctions de responsabilité syndicale. Mais ce sentiment s'estompe dès lors que les militantes se socialisent progressivement aux autres dimensions de l'engagement et notamment celles qui s'illustrent dans les débats de congrès syndicaux, et se les approprient. Or, cette inflexion du rapport à l'engagement syndical impacte également la dynamique des rapports au sein du couple : une autre division sexuée du travail peut alors s'y observer.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 11

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Genre(s) au travail (3)

D'après Paul Bouffartigue et Sabine Fortino, Rapport, Présentation du Corpus
In : La nouvelle revue du travail, 10 / 2017

Attention, texte tronqué

Travail, genre et émancipation

Un article tout à fait singulier par rapport aux contributions généralement publiées dans *la Nouvelle Revue du Travail* nous permet d'aborder de front la question de l'émancipation au travail ou par le travail des femmes. Singulier par rapport au matériau qui le fonde (une étude littéraire) mais aussi par rapport à l'époque et au pays concernés (le Japon de l'entre-deux-guerres), l'article de (Hiromi Takahashi) met en lumière les effets inattendus, sur la société japonaise contemporaine, de la réédition d'un succès littéraire initialement paru en 1929. L'engouement actuel que suscite ce livre dit quelque chose de la condition professionnelle contemporaine des travailleurs japonais, tout particulièrement de celle des femmes, marquée par une grande précarité.

Cet ouvrage intitulé *Le Journal d'une vagabonde* est écrit par Fumiko Hayashi. Il est hybride à plus d'un titre, notamment dans sa forme oscillant entre poème, roman autobiographique et violent réquisitoire contre la détresse des femmes prolétaires japonaises ; il est l'œuvre d'une femme pauvre cherchant chaque jour le travail qui lui permettra de mettre un toit au-dessus de sa tête et que rien dans le parcours ni l'éducation ne prédisposait à une telle place et légitimité dans la littérature japonaise ; il peut se lire comme le récit d'une « pionnière des femmes émancipées ». Cette émancipation se marque tant dans sa vie amoureuse et familiale, dans sa conquête de l'écriture, et dans l'accès au travail et à l'indépendance économique. Dans le Tokyo des années 1920 les conditions de travail et d'existence sont très difficiles pour cette femme issue d'un milieu très pauvre, mais elle change facilement d'emploi et chez elle l'espoir, le dispute au désespoir. Ce témoignage, venu d'une période bien antérieure à celle de la société salariale et de sa crise, aide à remettre en perspective le sens émancipateur que revêt l'exercice d'un travail, y compris dans des activités précaires et subalternes, pour les femmes de classes populaires.

Lorsque l'on travaille très loin de son domicile – au prix soit de très longs trajets quotidiens, soit d'hébergement en dehors de sa résidence principale – quelles en sont les implications sur la division du travail domestique au sein des couples et sur le processus d'individuation des femmes ? Tel est l'objet du dernier article de ce corpus. On ne sera pas surpris d'apprendre que c'est deux fois plus souvent l'homme qui est le conjoint mobile, et que dans ce cas

l'assignation sexuelle prioritaire des tâches domestiques et familiales aux femmes s'en trouve accentuée. Mais quand le conjoint mobile est une femme, observe-t-on une « mobilité de genre », voire une « déviance de genre » ?

Pour l'essentiel, la réponse apportée par Estelle Bonnet, Élise Verley et Tammy Ries est négative. Déjà, le profil sociologique des femmes connaissant une mobilité professionnelle indique clairement que la mobilité reste une affaire d'hommes même si, dans certaines conditions, elle peut également être féminine. Les femmes mobiles sont en effet nettement plus qualifiées que les hommes, et surtout vivent plus souvent seules et sont plus fréquemment libérées des responsabilités parentales. Ce profil n'est donc pas majoritaire ni dominant dans le salariat féminin. En outre, lorsqu'elles sont en couple, surtout en présence d'enfants, les femmes « découcheuses » continuent à prendre en charge majoritairement le travail domestique.

Deux phénomènes indiquent cependant que la logique de la reproduction de la domination masculine n'est pas la seule à s'exercer. Au fil du temps, la contribution masculine au travail domestique tend à s'accroître. Et, dans quelques cas, la mobilité féminine liée au travail apparaît bien comme étant un moment dans un processus d'émancipation. Ici, les femmes « découcheuses » apprennent dans cette mobilité professionnelle au départ non choisie, qu'il leur faut (re)négocier leur place au sein du couple et du cercle familial, comme si l'éloignement leur était nécessaire pour s'autoriser cela. Selon les auteurs, la mobilité serait ainsi « activatrice » d'autonomie et d'émancipation.

Reproduction de la domination masculine et éléments d'émancipation féminine se mêlent donc de manière intime dans la manière dont la dynamique des rapports de genre est travaillée par les dynamiques, les enjeux et les tensions du travail et des groupes professionnels. Ce corpus de la *NRT* explore un certain nombre de ces dynamiques croisées (tels la mobilité, l'engagement syndical, l'accommodement ou la métis -attention, voir note de bas de page-¹ face aux processus de disciplinarisation des corps, etc.), mais il reste tant d'autres questions encore à explorer sous l'angle de la construction genrée du rapport au travail.

On pense ici à des travaux qui permettraient de prolonger l'hypothèse de Danièle Kergoat et Elsa Galerand (2008) sur le potentiel subversif du rapport au travail des femmes. Ne peut-on considérer que la contribution de Blandine Barlet ici participe de ce nouveau questionnement en ce qu'elle révèle que toute référence « au féminin » n'est pas condamnée à épouser la dévalorisation sociale des orientations éthico-professionnelles qu'elle construit et qu'elle peut, au contraire, permettre aux professionnels/elles de reprendre la main sur leur travail ?

Toujours concernant cette interrogation sur les effets du rapport au travail sur les rapports de genre, on pourrait s'intéresser à l'expérience sociale inédite portée par les communautés de « hackers » californiens qui travaillent, élaborent et produisent dans des « *hackerspace* » (Lallement M., 2015). Qu'attendent-ils du travail lorsqu'ils valorisent le partage des savoirs et des moyens de production, ainsi que la mise en œuvre d'activités coopératives et gratuites ? Ces attentes sont-elles les mêmes pour les hommes et les femmes ? Et d'ailleurs, la sous-représentation de ces dernières et des minorités ethniques est-elle discutée en ces lieux qui prônent une « certaine éthique du faire » tout en œuvrant pour la communauté environnante (des sans-abri, notamment) ? La critique du travail rejoint-elle la critique de la division sexuelle du travail ou s'en dispense-t-elle complètement ?

¹ Ce terme est à prendre en son sens second, c'est-à-dire « hybride obtenu à partir de deux variétés différentes de la même espèce. ». L'hybridation porterait ici sur le sexe ou le genre, la position sociale, la forme littéraire choisie par l'auteur commenté etc... au candidat d'en faire sa propre interprétation.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 12

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Le revenu universel De la diversité des mobiles à l'impossible débat

D'après Mateo Alaluf, Marie-Pierre Boucher, Jean-Marie Harribey, Sandra Laugier, Raphaël Liogier, Sabine Fortino et Jean-Pierre Durand
In : La nouvelle revue du travail, Travailler plus !, 11 | 2017

Attention : Textes tronqués

Résumés : Raphaël Liogier

(...) Je préfère utiliser l'expression de revenu de base ou de revenu d'existence, ou même de revenu de base existentiel (RBE), plutôt que revenu universel. La raison est simple. En l'état actuel un tel revenu n'est pas envisageable universellement du point de vue économique comme du point de vue culturel, mais seulement dans les sociétés industrielles avancées. (...)

On confond travail et activité (ou œuvre). Il y a toujours eu les deux. Et les deux souvent dans la même profession. La partie fastidieuse, que personne n'a jamais voulu faire, était jadis prise en charge par les esclaves, au Moyen-Âge par les serfs. Le paradoxe de la société industrielle, c'est qu'elle a libéré plus de temps non laborieux (loisirs), mais elle a aussi créé pléthore de métiers entièrement laborieux et donc parfaitement indésirables. L'activité de l'ouvrier d'une usine qui effectue le même geste à longueur de journée est plus insupportable que celle de l'artisan forgeron. Grâce au numérique et à la robotisation, ces professions entièrement indésirables vont pouvoir enfin disparaître.

Seulement, les salaires ainsi supprimés doivent être convertis en RBE, afin que les humains ainsi libérés puissent se reconvertir vers des activités désirables. Ajoutons que les nouvelles activités induites par le numérique, qui sont nombreuses, ne sont pas des emplois classiques, impliquant un type d'effort effectuable dans un lieu stable, comme naguère l'atelier ou le bureau. Ces nouvelles activités ne se convertissent pas, ou beaucoup moins facilement, en emplois pleins et entiers. Le RBE permet alors de rendre tout le monde actif, permettant la « pleine activité », non pas le « plein emploi » qui n'est plus ni possible ni désirable. On peut ainsi s'adonner à une multitude d'activités sans être assujéti à la nécessité identitaire d'être actif ou d'être chômeur, c'est-à-dire exclu. Il n'y aurait plus ceux qui sont in et ceux qui sont out.

Le RBE doit aussi être un instrument au service de l'égalité des sexes. Étant octroyé également aux hommes comme aux femmes, il doit libérer ces dernières en particulier des tâches essentiellement ménagères dans lesquelles elles peuvent être confinées. En même temps, toute l'économie invisible (non structurée par le marché de l'emploi) devient soudain plus palpable : les tâches ménagères sont mises sur le même pied que les activités humanitaires et toutes les activités bénévoles hautement profitables socialement. Tout cela devient soudain plus visible avec le RBE, qui permet le passage de l'égalité et de la liberté en puissance à l'égalité et la liberté en acte. (...)

(...) Il faudrait se débarrasser, je crois, de cette suspicion tendant à voir dans le RBE un complot néolibéral ou à l'inverse néocommuniste. Il faudrait éviter autant que possible de se payer de mots et de s'invectiver stérilement. Le RBE est le marqueur d'une transformation de l'économie aussi radicale que le passage du paléolithique au néolithique. On ne pourra pas y échapper et c'est une bonne chose. Mais à partir de là toutes les versions sont possibles : des versions qui entretiennent, voire accentuent les inégalités ; des versions qui les combattent très efficacement. Si le RBE participe juste à un système hygiénique pour rattraper les plus pauvres sans leur donner les moyens d'agir, il accentue l'inégalité, et, du reste, il coûte alors très cher matériellement et psychologiquement à la société (il entretient la dépression économique et psychologique). Ainsi, un revenu trop faible (et) ou conditionnel participerait à l'accentuation des inégalités. Il faut qu'il soit octroyé sans condition et à un niveau qui permette de survivre sans difficulté, évidemment, mais aussi de vivre confortablement.

Je pense que la plupart des économistes ne réalisent pas la radicalité des changements que nous sommes en train de vivre. Peut-être à cause d'un certain enfermement dans des notions qui ne correspondent plus aux évolutions actuelles. Ils paraissent parfois perdus, s'accrochant à une scolastique pseudoscientifique.

Il faut dépasser la logique de la simple protection pour entrer dans celle de la sécurisation sociale. La pollinisation financière de notre système actuel (RMI, RSA, allocation chômage, etc.) rattrape les plus précaires, trop tard, juste au seuil de pauvreté lorsqu'ils sont déjà dans la spirale de l'échec, lorsqu'ils se sentent humiliés, inutiles. Le RBE permet de sortir de la division de la société entre chômeurs et actifs. Il se présente comme la base permettant des activités libres. Il n'y a rien à mendier. On sort du chantage permanent au chômage.

Le RBE remet, du reste, complètement en cause les rapports entre employeurs et employés. Le patron ne peut plus faire de chantage au chômage. Celui qu'il emploie peut partir du jour au lendemain s'il n'est pas satisfait. Il n'a plus un besoin vital du salaire qui lui est octroyé dans l'entreprise. Mais cela ne veut pas dire qu'il sera moins désireux d'agir, de se démenner. Bien au contraire. En revanche, la mission proposée devra être plus attractive. De sorte que l'employé ne se contentera pas d'être seulement employé, il aura tendance à négocier une plus active participation à la vie de l'entreprise. À la paresse dépressive des précaires et des employés récalcitrants (par exemple celle des cadres au bord du *burn out*), se substituera ce que l'on pourrait appeler l'oisiveté productive (qui ressemble à celle des retraités hyperactifs, enfin libres de faire ce qu'ils veulent vraiment faire).

S'il y a une baisse du coût du travail, tant mieux. Ce n'est plus le problème. (...) C'est pourquoi le RBE va de pair avec une révolution fiscale : l'impôt principal ne peut plus être l'impôt sur le revenu mais sur le capital, avec une forte progressivité. Il faut imposer non pas les revenus, attachés à l'activité, mais la capitalisation, toujours indépendante des activités productives concrètes lorsqu'elle dépasse un certain niveau.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 13

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Le revenu universel De la diversité des mobiles à l'impossible débat

D'après Mateo Alaluf, Marie-Pierre Boucher, Jean-Marie Harribey, Sandra Laugier, Raphaël Lioquier, Sabine Fortino et Jean-Pierre Durand
In : La nouvelle revue du travail, Travailler plus !, 11 | 2017

Attention : Textes tronqués

Résumés,

Sandra Laugier : Sous le revenu universel, le care ?

Il est remarquable que la proposition de Benoît Hamon, lors de sa campagne pour la primaire de gauche, puis au début de sa campagne présidentielle d'instaurer un revenu universel d'existence (RUE), ne soit pas du tout oubliée et même acquière une pertinence encore renouvelée dans le débat politique et social.

Il est vrai que la proposition de RUE valait pour sa force morale et même conceptuelle, rappelant que l'individu·e a droit, comme citoyen·ne d'un pays et tout simplement en tant que membre de la collectivité humaine, à des conditions minimales de vie digne. À ce titre, elle vaut comme principe de réorganisation globale, pensée et lancée à l'échelle de l'Europe. Le RUE était – et là est son importance croissante aujourd'hui – la mise en œuvre concrète et simple d'un principe éthique, de solidarité et de responsabilité vis-à-vis des plus pauvres, des plus démunis, des vulnérables ; responsabilité, et pas seulement bonne conscience du style « je ne veux plus voir ça ». Le droit à vivre décemment était défini par Amartya Sen en termes de capacités, de réalisation des libertés et de l'égalité, principes que nous affichons constamment mais de façon hypocrite. L'égalité n'est rien si on ne combat pas, constamment, pour des voix et des droits égaux pour tou·te·s : c'était bien le principe du RUE, qui affichait le rêve d'une même considération pour tou·te·s, d'une même capacité au moins à exercer le métier de citoyen.

Un autre principe éthique du RUE était – une originalité dans la réflexion développée à gauche – le soutien de l'individualisme. Le RUE assure une forme de liberté aux individus, aux jeunes notamment, soumis par les systèmes de protection sociale actuels à la dépendance

vis-à-vis du « chef de famille ». Du coup, la proposition a aussi une force de démocratisation : au lieu de revendiquer partout la démocratie, parfois de façon creuse (Macron), hypocrite (Trump) ou cynique (Le Pen), il faudrait se préoccuper de la réaliser un peu. Le succès de l'idée de revenu universel s'explique par cette nécessité. Si un jeune n'a aucun moyen, qu'il est entièrement dépendant de ses parents (qui eux-mêmes souvent n'en ont pas), la liberté est une chimère. Cette indispensable réalisation de la démocratie a donc partie liée à la conquête de la liberté personnelle.

L'idée du revenu universel est donc le signe d'un véritable espoir, de la possibilité d'un avenir plus juste ; espoir absent de la politique des partis traditionnels, qui ont ensuite été balayés entre autres parce qu'ils ne promettaient que désespoir et conservatisme. C'est un autre aspect éthique du RUE : sa mise en œuvre suppose de rompre avec une vision basse et pessimiste de la nature humaine, égoïste et repliée, et ouvre sur une société reposant, non plus sur la prolétarianisation, mais sur la valorisation des savoirs et savoir-faire, des compétences de tou·te·s.

Enfin, au plan féministe, la proposition du RUE suggérerait aussi d'en finir avec un modèle viriliste de l'emploi et du travail du *breadwinner*, disparu avec le leurre du plein emploi. Elle subvertissait – en étant étendue à tou·te·s – la structuration sociale de la famille autour de son chef.

Enfin et de façon plus générale, l'émergence de l'idée de revenu universel, quelles qu'en soient la réalisabilité et la forme, constituait un changement de paradigme moral et politique. Il s'agit bien de secouer « l'indifférence des privilégiés », de reconnaître notre égoïsme, local et global, de renoncer à notre modèle unique du travail. Pour moi (et pour Pascale Molinier), elle rejoignait, sans en revendiquer le titre (qui suscite toujours des réactions outragées, y compris et voire surtout à gauche), la revendication féministe de l'éthique du *care* : la valorisation des activités invisibles, de l'attention que nous nous prêtons les un·e·s aux autres, et des activités qui rendent possible et vivable notre monde : soin quotidien des personnes et des objets, entretien du fonctionnement ordinaire du monde, qui inclut désormais les activités des microtâcherons du numérique.

Intégrer le *care* dans la réflexion sur le revenu universel devrait être une évidence – le but est dans les deux propositions d'assurer une vie décente à chacun·e –, mais c'est pourtant un vrai défi parce que bien des féministes et des spécialistes du *care*, du travail féminin et des activités de service se sont sentis menacés par l'idée du RUE, qui ressemblait à un « salaire maternel ».

Le problème est la reconnaissance du travail de *care* et des tâches domestiques, sous-payé et sous-évalué *parce que* traditionnellement gratuit, qui fait partie des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Instaurer un RUE nécessite, à l'inverse de proclamer la « fin du travail », de dévoiler la tromperie d'une « valeur travail » construite sur un déni de la masse des invisibles, relégués dans les coulisses d'un monde du travail qui veut les ignorer et qu'ils soutiennent en réalité. Mais aussi de veiller à la place du travail domestique, longtemps considéré en France comme un « loisir » ou un non-travail, dans ce nouveau contexte.

Prendre en compte le *care*, et donc le travail du *care*, c'est comprendre un ensemble de transformations sociales, comme la féminisation des migrations transnationales, les transformations des modes capitalistes d'organisation du travail : c'est transformer notre vision du travail en faisant apparaître des tâches et tout un ensemble de personnes invisibilisées et dévalorisées, comme indispensables au fonctionnement ordinaire de notre monde.

Contre le risque d'un nouveau déni du *care* dans la mise en place d'un revenu universel, qui, avec le changement de paradigme, absorberait les activités fondamentales nécessaires à la

vie dans un « revenu d'existence » qui les jetterait avec l'eau du bain, promouvoir une vision féministe du revenu universel réclame simplement ce qui est dû.

Au-delà du féminisme, prendre en compte le *care*, c'est également se soucier des travailleurs du noyau dur du néolibéralisme, entreprises, banques, mais aussi services publics désormais alignés, à qui il est demandé toujours plus de rentabilité, de performance, dans un contexte concurrentiel où le travail effectif comme la communication reposent principalement sur de fausses promesses et des mensonges.



école
normale
supérieure

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 14

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Le toucher : un indicateur culturel implicite du statut et du rôle

D'après Nicolas Guéguen et Marie-Agnès de Gail

In : Communication et organisation, open édition, 18 | 2000

Attention : Texte tronqué

De tous les modes de communication non-verbale étudiés par les psychologues sociaux, le toucher est, peut-être, la source d'influence la plus puissante mais aussi la moins connue. Après plus de 20 ans de recherches consacrées à cet effet, il semble maintenant acquis que le toucher peut être caractérisé, en soi, comme un facteur d'influence indépendant.

L'effet d'influence du toucher

Toucher et évaluation

On doit à Silverthorne, Noreen, Hunt & Rota (1972) d'avoir, les premiers, mis en évidence que l'évaluation de stimuli pouvait être affectée par le toucher. Ces chercheurs ont en effet montré que des étudiants jugeaient des formes géométriques comme plus esthétiques si, avant d'être exposés à ces stimuli, ils étaient touchés à l'épaule par la personne qui leur faisait évaluer ces stimuli.

Dans le contexte d'une salle de bibliothèque, Fischer, Rytting & Heslin (1976) montreront que le simple toucher effectué par un membre du personnel sur la main d'un étudiant au moment où sa carte de prêt lui est remise, conduit ce dernier à évaluer plus positivement le lieu et le personnel qui y travaille mais, également, sa propre humeur. Cet effet positif sur l'évaluation des personnes et des lieux lié au toucher d'une personne a été obtenu de nombreuses fois (Barnhouse, 1998 ; Hornik, 1992a, 1992b). On l'observe également lorsqu'il s'agit de juger la compétence d'un thérapeute (Hubble Noble, & Robinson. 1981) ou de celle d'un enquêteur auprès duquel on vient de répondre à un questionnaire (Hornik, 1987).

Il semble donc établi qu'un bref contact tactile conduit le sujet touché à une évaluation plus positive du « toucheur » et à une auto-évaluation plus positive de l'humeur de la personne touchée. Par conséquent, on pouvait s'attendre à ce que ces conditions facilitent l'acceptation d'une requête, implicite ou explicite, que le « touché » serait susceptible d'accorder au « toucheur ».

Toucher et soumission

Kleinke (1977) est le premier chercheur à avoir montré que le toucher prédisposait la personne touchée à accéder à une requête formulée par le « toucheur ». Sa collaboratrice plaçait quelques pièces de monnaie sur les tablettes de cabines téléphoniques et s'en allait. Elle attendait ensuite qu'un homme entre dans la cabine, empoche l'argent et ressorte après avoir téléphoné. A ce moment, elle abordait la personne en disant qu'elle avait oublié de l'argent dans la cabine quelques minutes auparavant et elle lui demandait alors si elle ne l'avait pas trouvé. Dans la moitié des cas, tout en formulant cette demande, la collaboratrice se débrouillait pour toucher la personne 1 à 2 secondes sur le bras. Les résultats obtenus montrent que le toucher conduit les sujets à se montrer plus honnête : 96 % des passants touchés ont ainsi restitué l'argent contre 63 % en condition d'absence de contact. Dans une seconde expérience, ce même auteur observera que le fait de toucher un inconnu dans la rue au moment où on le sollicite pour qu'il nous donne de l'argent, conduit ce dernier à accepter plus favorablement la requête.

Ainsi, Hornik (1987) montre que le toucher augmente le taux de répondants à un questionnaire fait dans la rue (76.4 % en condition « Toucher » contre 54.2 % en condition « Contrôle ») et accroît également le taux d'acceptation d'une enquête ultérieure parmi ceux ayant accepté la requête initiale (28.4 % en condition « Toucher » et 8.3 % en « Contrôle »). De manière plus extensive, on a pu montrer, également, qu'un démonstrateur de produits dans un magasin verra son taux d'acceptation de goûter ou de tester un produit augmenter s'il touche le client en formulant sa requête. Cela permettra également d'accroître le taux d'achat de ce produit par la suite (Smith, Gier & Willis, 1982).

En dehors de ces applications directes, on a pu observer, également, que le simple toucher exerce une influence sur d'autres comportements directement ou indirectement sollicités. Ainsi, le simple fait, pour un enseignant, de toucher deux fois un étudiant sur le bras lors d'un entretien faisant suite à une première évaluation sur un cours, conduit à une amélioration des performances ultérieures, supérieures à celles observées auprès d'un groupe contrôle (Steward & Lupfer, 1987).

L'effet d'influence du toucher : l'hypothèse du statut

Si les recherches sont suffisamment nombreuses, aujourd'hui, pour attester de l'effet d'influence du toucher, on ne dispose pas d'une théorie, empiriquement étayée, pour expliquer son efficacité. Cela peut expliquer l'incrédulité – évoquée par Beauvois & Joule (1987) – concernant le pouvoir d'influence du toucher. Des tentatives d'explication des effets du toucher existent pourtant dans la littérature.

Certains travaux ont invoqué un effet de familiarité selon lequel le « Toucheur » serait perçu par le « Toucher » comme plus familier, ce qui aurait pour conséquence de prédisposer ce dernier à accéder à sa requête (Goldman & Fordyce. 1983). Cette interprétation apparaît plus comme une proposition et n'a pas été, jusqu'à ce jour, manipulée ou mesurée. En outre, on sait que trop de familiarité conduit parfois à diminuer l'aide que l'on accorde à autrui (Argyle. 1978).

Plus récemment, une nouvelle proposition théorique a été faite concernant l'effet d'influence du toucher. Celle-ci est issue des travaux montrant le lien entre la différence de statut social et l'initiation du toucher entre personnes (Hall, 1996). On observe en effet, dans des situations de face-à-face, que le toucher est souvent initié par des personnes de haut statut envers des personnes de plus bas statut (Henley, 1973) (et..) serait plus volontiers initié par les dominants envers les dominés. Elle observera en effet, et d'autres chercheurs après elle (Hall & Vecchia, 1990 ; Willis & Dodds, 1998). que le toucher est plus volontiers initié par les hommes

(considérés comme dominants) à l'endroit des femmes (considérées comme dominées), que les personnes plus âgées (dominants) touchent plus fréquemment les plus jeunes (dominés), que les supérieurs hiérarchiques (dominants) initient plus le toucher à l'égard de leurs subordonnées (dominés) que ne le font ces derniers, ..

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 15

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

La sociologie de l'argent

D'après Damien de Blic et Jeanne Lazarus

In : Grand résumé de l'ouvrage *Sociologie de l'argent*, Paris, Éditions La Découverte, 2^e édition, 2021

Attention : Texte tronqué

Affirmer l'existence d'une « sociologie de l'argent » au début des années 2000 ne consistait pas seulement à revendiquer un champ de recherche encore à construire : il s'agissait de rappeler que l'argent avait depuis longtemps figuré au cœur des interrogations les plus fondamentales de la sociologie. Si la sociologie comme science humaine et sociale naît avec le désir d'élucider les fondements et les tendances profondes de la modernité issue de la double révolution politique et industrielle et dont les traits commencent à s'affirmer dès le ^{XIX}^{ème} siècle, il est apparu rapidement que l'argent avait contribué de façon essentielle à cet avènement.

On peut rappeler, tout d'abord, que l'argent est au cœur de la démonstration wébérienne des conditions de l'avènement de la modernité capitaliste. C'est un changement dans la valeur attribuée à l'argent et à la valorisation monétaire qui a rendu possible l'activité ayant provoqué l'essor du capitalisme. Max Weber qualifie cette condition de dévitalisation d'une mentalité « antichrématistique », du nom de la chrématistique aristotélicienne, cette science de la monnaie ayant nourri la pensée et l'éthique occidentale dans le sens d'une dépréciation morale de l'argent dès lors qu'il tend à excéder son strict rôle de facilitateur des échanges. Une dépréciation rendait difficilement possible toute forme d'accumulation et donc de constitution de capital.

La thèse de Max Weber selon laquelle la rupture de la suspicion traditionnelle à l'égard de l'argent fut une condition nécessaire au développement du capitalisme pointait ainsi plus généralement vers la façon dont l'encadrement social des rapports à l'argent pouvait rendre intelligible l'orientation de telle ou telle société. Elle confirmait aussi le schéma principal dégagé par Karl Marx, à savoir la substitution d'un moteur socio-économique orienté vers l'accumulation d'argent (A-M-A') à un moteur antérieur fondé sur la recherche de marchandises et de biens concrets (M-A-M').

En faisant de l'argent et des valeurs lui étant attachées un objet susceptible de reconfigurer en profondeur la dynamique d'une société, il devenait difficile de le cantonner aux fonctions que lui attribuait l'économie libérale et il méritait plus que jamais que des réflexions systématiques lui soient consacrées. C'est à cette tâche que s'emploie tout particulièrement Georg Simmel, lorsque, développant un premier article publié en 1896, il publie en 1900 sa *Geldphilosophie* ou *Philosophie de l'argent*, monumentale enquête destinée à dégager la part propre de la monétarisation dans la constitution de la modernité, jusqu'à lui donner le statut de tendance constitutive.

La monétarisation c'est d'abord le passage observable empiriquement d'une société dans laquelle l'argent est rare et où l'existence matérielle est surtout fondée sur l'autoconsommation, à une société dans laquelle l'argent est une condition indispensable à la vie humaine. La monétarisation est profondément associée à la division du travail d'une part et à l'urbanisation de l'autre : dans des sociétés à dominante rurale, où le ménage consomme l'essentiel de ce qu'il produit, les biens produits sur la terre exploitée par exemple, il est possible de se passer d'argent. Dans une société où chaque travailleur occupe une tâche parcellaire au sein du processus de production, il n'est plus question d'autoconsommation et l'ensemble des biens nécessaires à la reproduction de la vie doivent être achetés : il faut alors disposer de l'argent nécessaire. La monétarisation apparaît donc tout à la fois comme la condition et comme la conséquence de la transformation des modes de production qui s'accélère depuis le début du XIX^{ème} siècle. Mais en quoi ce phénomène intéresse-t-il la sociologie ?

C'est qu'en devenant une condition de la vie des agents sociaux, l'argent participe de l'avènement d'une figure centrale de la modernité, à savoir l'individu souverain. Mieux, il le fait exister concrètement. L'argent s'affranchit progressivement de ses qualités concrètes (qu'il pouvait revêtir sous forme d'or ou de métal-argent par exemple) et passe du statut d'« argent-substance » à celui d'« argent-signe ». L'argent dispose ainsi du pouvoir d'extraire les relations sociales de leurs contextes locaux d'interaction puis de les restructurer dans des champs spatio-temporels indéfinis. Il circule sans tenir compte des caractéristiques des individus ou groupes et, dès lors que son usage se généralise ou devient obligatoire, il tend à transformer l'ensemble des dépendances personnelles en dépendance « chosales ».

Cette propriété de l'argent explique par exemple que les paysans préfèrent payer l'impôt seigneurial en monnaie plutôt qu'en nature ou encore que certaines jeunes femmes choisissent un emploi salarié en usine plutôt qu'un travail de domestique pour des patrons chez qui « elles sont peut-être mieux loties matériellement, mais se sentent moins libres, étant soumises à la subjectivité des personnes ». Il existe donc un pouvoir *désaliénant* des relations monétaires, en particulier quand celles-ci concernent des individus inégaux en termes de pouvoir. C'est *parce* qu'il est étranger à l'individu que l'argent libère dans une certaine mesure ce dernier : « objet économique étranger entre tous à la personnalité », il est le seul à pouvoir séparer véritablement la personnalité du produit et permettre le « divorce entre l'être et l'avoir ».

La monétarisation stimule ainsi le processus d'individualisation en libérant des liens personnels contraignants des sociétés prémodernes. Elle permet à l'individu d'échapper aux petits groupes homogènes où sa liberté est fortement restreinte et aux prestations obligatoires qui y sont la norme. Cette réflexion sera poursuivie des décennies plus tard par un auteur comme Talcott Parsons qui observe lui aussi que la dépersonnalisation qu'autorise la transaction monétaire ouvre de nouvelles libertés (Parsons, 1967). Pour ce dernier, l'anonymisation de la transaction confère au possesseur d'argent la liberté d'acheter ce qu'il veut, de qui il veut, quand il veut et dans des conditions qu'il peut accepter ou refuser.

Ces libertés n'existent pas dans les sociétés traditionnelles où celui qui commerce n'est pas libre d'imposer ses propres règles tant qu'il reste, au moment de l'échange, membre de son groupe. Alors que dans les systèmes d'échange fondés sur le don et le contre-don l'engagement des protagonistes ne prend jamais fin, dans une économie monétaire moderne, un échange est épuisé quand l'acheteur a payé et le vendeur fourni le bien ou service demandé.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 16

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Les fleuves sont-ils des personnes ?

Auteur Anonyme (podcast)
L'anti éditorial, 9 septembre 2021

Attention, texte tronqué

Les fleuves ont-ils des droits, comme vous et moi ? Peuvent-ils saisir la justice pour se défendre contre les pollueurs ? Les rivières sont-elles des personnes ? Si ces questions vous surprennent, sachez que le Parlement néo-zélandais a accordé la personnalité juridique à un cours d'eau, le Whanganui. Tout récemment, c'est la rivière Magpie du Québec qui s'est vu octroyer neuf droits... dont celui de couler. Pourquoi ce combat ? Revenons à la source.

- Première étape : la mythologie. Chez les Grecs, les fleuves abritent des divinités, les potamoi. Le dieu du fleuve Alphée est le fils d'Océan et de Téthys.

- Deuxième étape : la théologie. Une chercheuse française, Sarah Vanuxem, rappelle qu'un intellectuel du XII^e siècle, Moïse de Bergame, archevêque de Ravenne, proposait que les entités naturelles, des terres ou des églises, puissent posséder des biens meubles ou immeubles, inaliénables aux hommes.

- Troisième étape : la philosophie. En 1971, Christopher Stone, a le premier posé la question. Pourquoi les entreprises seraient-elles dotées de la personnalité juridique, et pas les rivières, les montagnes, les forêts ou les sites naturels ? Total, Danone ou Auchan ne peuvent pas aller en personne devant les tribunaux. Il faut bien qu'un avocat humain les représente. Alors pourquoi pas le Rhin, le Rhône ou l'Amazone ?

Après tout, nous vivons de fictions juridiques : l'État, par exemple, ou l'Union européenne. Même la notion de personne humaine est une construction qui a évolué : les Romains considéraient les esclaves comme des choses. Ces constructions ont du sens et elles produisent des effets concrets. Alors, oui, pourquoi les grands fleuves, les mers ou les espaces naturels ne seraient-ils pas reconnus et représentés comme des personnes morales d'un nouveau genre ?

En 2017, la Nouvelle-Zélande a reconnu le Whanganui comme entité vivante. Mais en 2008, c'est l'Équateur qui fut le premier État à inscrire dans sa Constitution les droits de la nature. Et puis, il y a la rivière Magpie, au Canada. On vient de lui reconnaître neuf droits. Certains sont assez poétiques, comme le droit « de vivre, d'exister et de couler » ou le droit au « respect de

ses cycles naturels ». D'autres plus prosaïques, comme le droit d'être préservée de la pollution et celui d'aller en justice. On le voit, le progrès du droit des fleuves est inséparable du combat des peuples premiers. Le texte québécois qui octroie ces neuf droits à la rivière Magpie est d'ailleurs rédigé par une instance indigène, le conseil des Indiens innus.

Notons au passage le paradoxe. Cette notion de « personnalité juridique », nous l'avons héritée du droit romain. Elle est complètement étrangère aux peuples premiers. Et ces mêmes peuples sont à la pointe du combat pour imposer dans le droit, notre droit, une nouvelle catégorie de personnes, au sens juridique du terme. L'anthropologue Philippe Descola l'a montré : la distinction entre objets et sujets n'existe pas chez les peuples amazoniens. Mais pour nous, Occidentaux, penser, c'est distinguer. D'un côté la culture, de l'autre la nature. D'un côté « le monde sauvage », et de l'autre le monde cultivé, voire exploité. D'un côté les personnes, de l'autre les choses. Du coup, la préservation de l'environnement a longtemps conçu la nature comme une forteresse, un monde à part. C'est la logique des Parcs nationaux. Mais cette logique montre ses limites alors que les espaces sauvages se réduisent

Considérer qu'un fleuve est une personne, est-ce symbolique, ou est-ce que cela produit vraiment des effets ? Selon le ministre de la Justice de Nouvelle-Zélande, le Whanganui reçoit bel et bien « la personnalité juridique, avec tous les droits et les devoirs attenants ». Si une rivière déborde, comme en Allemagne tout récemment, pourra-t-on lui faire un procès pour qu'elle répare les dégâts qu'elle a commis dans les villages ?

En réalité, l'effet est politique et symbolique avant d'être juridique. Dans le cas du Whanganui, le Parlement néo-zélandais reconnaît le lien spirituel entre une tribu maorie et son cours d'eau. Certes, ça ne règle pas tous les problèmes. Une compagnie hydroélectrique continue d'utiliser 80 % de l'eau du Whanganui et sa concession ne se terminera pas avant 2039. En Équateur, si le rio Vilcabamba a bien fait condamner une société de construction qui l'avait pollué, le jugement n'a jamais été exécuté. Mais le même rio Vilcabamba a pu faire stopper un projet de route. Bref, les résultats concrets sont mitigés. Mais il faut ajouter un point capital, qui permet paradoxalement de défendre les intérêts à long terme de l'humanité.

Comme le souligne Reporterre : « Le contentieux écologique est souvent fondé sur le droit humain à un environnement sain et le droit de propriété. Ceci limite le champ d'action aux dommages subis par un être humain. Accorder la personnalité juridique à une entité naturelle permet aux citoyens de saisir la justice au nom de l'entité ». C'est ce qu'on appelle le « préjudice écologique pur ». La loi (ou la jurisprudence) reconnaît les intérêts d'un écosystème, d'un milieu naturel, ou d'espèces animales, que des communautés ou des personnes aient subi un dommage ou pas.

Toutefois, le chemin semble encore long. Prenez par exemple cette phrase : « La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique. » Le gouvernement français a renoncé à l'inscrire dans la Constitution, alors que c'était la principale proposition de la Convention citoyenne sur le climat. Certes, la Charte de l'environnement de 2005 a valeur constitutionnelle. Elle stipule notamment que « la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ». Mais encore une fois, les droits de la nature sont définis par rapport à ceux des hommes, en l'occurrence ceux de la Nation. On le voit, le droit des fleuves reste une affaire au long cours. Mais après tout, les petits ruisseaux militants feront peut-être les grandes rivières politiques.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 17

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

L'Intelligence Juridique, une discipline d'avenir pour les juristes

D'après Véronique Chapuis, Directrice du Master Exécutif d'Intelligence Juridique
École de Guerre Économique ; Fondatrice LEX Colibri, société de services en
Intelligence Juridique
In, <https://www.village-justice.com/> 23 novembre 2021

Attention : Texte tronqué

[...] l'Intelligence Juridique est un mot qui commence à être utilisé pour désigner diverses activités en lien avec l'exercice du Droit dont la veille, l'évolution de l'Open Data judiciaire, etc. Ce foisonnement naissant montre l'importance et la variété des besoins des métiers du droit qui voient en l'Intelligence Juridique une voie de progrès à exploiter.

Le Juriste est aujourd'hui, souvent encore, un fantassin sous-équipé alors qu'il a besoin de moyens. L'ère du Juriste exerçant son métier avec son talent, un papier, un crayon et un téléphone est dépassée !

Place au Juriste Stratège qui utilise l'Intelligence Juridique pour intégrer le Droit en amont dans la conception des stratégies, projets et systèmes ITIA et pour exprimer ses besoins afin de disposer de méthodes, de moyens de production, de communications et d'outils pour réaliser ses missions avec la qualité attendue. Place au Juriste Stratège qui ne se contente plus de dire le Droit mais qui contextualise la règle pour mieux en organiser l'application par les entreprises et leurs éco-systèmes.

Place au Juriste Stratège qui étudie les demandes de ses clients internes ou externes pour mieux les satisfaire notamment en leur permettant de comprendre les rapports de force et les stratégies d'influence par le Droit pour agir sur les leviers, trouver des solutions et réduire les risques ; client qui devient un allié ouvert à la co-construction au lieu d'être un simple consommateur des actes juridiques.

[...]

L'Intelligence Juridique s'intéresse aux stratégies comme aux pratiques : l'Intelligence Juridique s'intéresse au Droit comme arme de guerre économique, à son instrumentalisation directe ou indirecte comme au développement de mépris insidieux du Droit en vue de déstabiliser ou de capter des marchés. Par conséquent, l'Intelligence Juridique s'intéresse aux stratégies comme aux pratiques des États, des acteurs publics, économiques et sociaux, des individus et des Tech dès lors que celles-ci créent de la valeur ou qu'elles sont utilisées pour conquérir, affaiblir, déstabiliser ou détruire.

Elle synthétise la complexité pour montrer les interactions entre les stratégies et leurs impacts, même basiques car pour les juristes, le diable est souvent dans les détails. Elle s'intéresse à la fois à des sujets macro comme celui du Brexit et les raisons pour lesquelles l'application de l'accord n'est pas fluide ou celui de l'importance du Respect pour les marques confrontées à des cyberviolences sur Internet, comme à des sujets micro comme celui des clauses de responsabilité illimitée dans les accords de confidentialité. La complexité apparente de cet exercice intellectuel qui consiste à passer du « macro » au « micro » ou de la « stratégie » à la « pratique » peut se dépasser grâce à cette discipline dont le cœur est de schématiser la complexité.

[...]

L'Intelligence Juridique permet de voir au-delà du Droit en montrant par exemple que l'extraterritorialité de loi luttant contre la corruption n'expose pas seulement à des amendes mais expose les dirigeants à un risque d'emprisonnement et l'entreprise « coupable » à l'ingérence d'une administration étrangère contrôlant les mesures prises et les « progrès » accomplis :

[...]

L'Intelligence Juridique utilise les techniques de veille en Intelligence Economique pour contextualiser l'information juridique. Cette contextualisation doit permettre d'avoir un discours plus percutant quand il s'agit de présenter la règle de droit à respecter. [...]

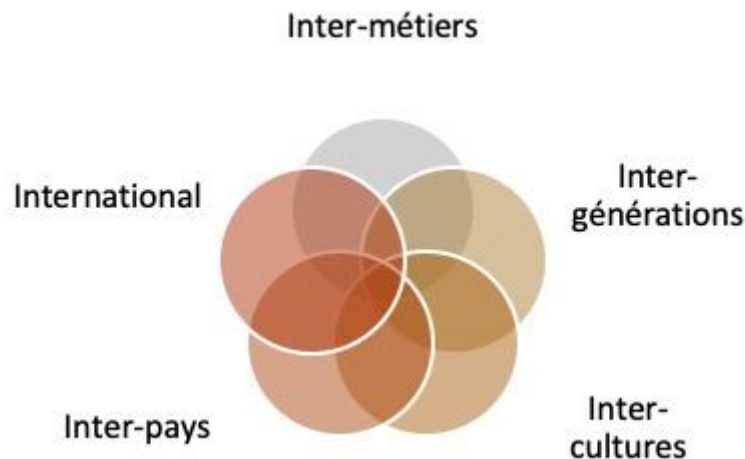
L'Intelligence Juridique applique une approche Projet pour casser les silos du droit (droit des sociétés, droit des contrats, droit de la PI, etc.) et sortir de la technique juridique.

[...]

L'Intelligence Juridique permet d'établir un lien entre les composantes d'un projet et le droit (politique, stratégique, sociale, financière, technique, juridique, sécuritaire, etc.) pour intégrer le droit dans la conception des stratégies, projets et systèmes. Le droit n'est plus utilisé simplement comme un censeur ou une source de sécurité affirmant ou non la conformité d'un projet à une règle : sa dimension stratégique est exploitée pour produire de la valeur en plus de la sécurité. Elle permet de hiérarchiser les problèmes en fonction de la probabilité des risques ou des lignes rouges imposées par le droit pénal par exemple. Elle vise à faire émerger des solutions (fabrique du droit, clarification du droit, nouvelle stratégie, transformation des pratiques, création d'outils ITIA ...) soit juridiques soit opérationnelles et des options car la meilleure réponse à un problème juridique peut ne pas être juridique. Par exemple, si une entreprise n'a pas le niveau de sécurité générale et informatique suffisant pour protéger les données confidentielles qu'elle reçoit d'un partenaire, il est préférable qu'elle travaille dans l'environnement de celui-ci plutôt que de risquer de se mettre en danger en s'exposant à une

responsabilité lourde voire démesurée : la réponse est donc organisationnelle avant d'être juridique.

L'Intelligence Juridique utilise la méthode 5i© [Auteurs Marc Lucas et Véronique Chapuis] pour identifier puis dépasser les biais cognitifs ainsi que les tactiques d'encerclement résultants souvent d'incompréhensions que la connaissance et le dialogue permettent de dépasser :



L'Intelligence Juridique utilise les méthodes de l'Intelligence Economique pour la production de grilles de lecture montrant les jeux d'acteurs, les rapports de force et les stratégies d'influence par le Droit et pour développer une communication d'influence permettant d'avoir une meilleure écoute. Grâce aux méthodes IE de gestion et de communication de crise, l'Intelligence Juridique optimise la prévention des risques qu'ils soient stratégiques ou opérationnels à impact juridique ou juridiques à impact stratégique ou opérationnel.

[...]

L'Intelligence Juridique a besoin de données « raffinées » pour capter l'information décisive permettant de contextualiser les enjeux juridiques et de dialoguer en inter-métiers : elle utilise les techniques de veille de l'Intelligence Economique ainsi que les bases de données juridiques intelligentes. Mais elle a besoin d'informations fiables et de qualité reliant l'actualité au droit et vice versa, avec une approche projet couvrant plusieurs droits ainsi que du droit comparé car les relations dépassent bien souvent les frontières soit en inter-pays soit via internet.

[...]

La dimension stratégique du Droit se révèle pour concourir à la compétitivité économique. La récente constitution de la Filière des Services Juridiques et du Droit en témoigne.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 18

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Quelques effets de la COVID-19 sur l'école dans le monde

D'après Jean-Louis Durpaire

Revue internationale d'éducation de Sèvres ; Croyances et pratiques professionnelles des enseignants 84 1 septembre 2020

Attention : Texte tronqué

Cet article a été rédigé le 5 juin 2020.

La pandémie Covid-19 a amené la quasi-totalité des États à prendre des mesures de fermeture totale de leurs établissements scolaires pendant plusieurs semaines entre mars et juillet 2020, créant un phénomène d'une ampleur inédite. Au 25 mars, 165 pays avaient fermé leurs écoles, affectant près de 1,5 milliard d'élèves ; ces nombres croîtront jusqu'à atteindre 194 pays et 1,725 milliard d'élèves durant le mois d'avril, pour redescendre à partir de début mai. Les gouvernements ont réagi en prenant des mesures visant à assurer la continuité pédagogique. Cette notion de continuité pédagogique a différé selon les pays. Bon nombre d'entre eux ont proposé une vision selon laquelle les cours continuent, les curriculums sont poursuivis, les relations enseignants-élèves sont maintenues ; d'autres ont tenté de substituer à l'école présentielle une école à distance, via les mass-médias (télévision et radio) et/ou des activités en ligne. L'attention portée au bien-être a été très variable.

Deux tendances : maintenir des services ou créer une école à distance

Les décisions de fermeture des écoles ont conduit à reconsidérer ce qu'était l'école ; bien sûr, un lieu où des professionnels de l'éducation reçoivent des élèves pour délivrer instruction et éducation mais aussi un espace où l'on vit, où l'on mange, où l'on joue, où l'on partage, où l'on entretient des relations... La continuité pédagogique n'était qu'un objectif partiel de la poursuite d'une scolarisation. Pour certains pays, la première réaction a donc été d'affirmer que ce temps de crise ne saurait être synonyme de « vacances supplémentaires ». Ainsi, en Suisse francophone, le canton de Neuchâtel a précisé d'emblée qu'« il ne s'agissait pas d'une période de vacances. (...) En fonction de l'âge des élèves et de l'équipement disponible, les directions d'écoles prendront toutes les dispositions possibles afin que les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages à distance ». Le canton de Genève a pris des mesures similaires. « Les élèves ne sont pas en vacances et ne sont pas déchargés de leurs obligations scolaires. » Au Luxembourg, le ministère s'est limité à des recommandations évasives, demandant que « tout soit mis en œuvre pour que les élèves puissent continuer à apprendre et à étudier durant cette période ».

Dans plusieurs pays, maintenir le repas de midi ou un service d'accueil est apparu comme vital. En Finlande, la plupart des écoles ont été fermées, mais un service de cantine a été maintenu. Le ministère a mis en place une continuité pour permettre aux élèves de poursuivre « la progression dans leurs études comme prévu ». Les écoles devaient s'assurer que les connexions au réseau et les fonctions de soutien nécessaires à leur fonctionnement étaient en place, ainsi que fournir des conseils aux élèves et au personnel. Au Royaume-Uni, l'attention à la continuité scolaire a porté sur deux publics différents : les enfants « vulnérables » et les enfants des travailleurs essentiels à l'intervention contre le coronavirus. Les responsables locaux ont été invités à mettre en place un enseignement à distance pour poursuivre les programmes. En France, l'accueil des enfants de soignants a été organisé. Aux Pays-Bas, l'enseignement à distance a été mis en place. Les établissements scolaires pouvaient accueillir certains publics : élèves des écoles secondaires et de l'enseignement professionnel ; élèves de la dernière année de l'école primaire qui se préparent à l'école secondaire ; enfants des parents qui doivent pouvoir continuer à travailler, par exemple les travailleurs de santé et d'urgence.

[...]

L'importance de mieux penser le bien-être

Dans plusieurs pays, cette période de confinement n'a fait que renforcer les inquiétudes des jeunes et de leurs familles par rapport aux apprentissages scolaires, en accroissant la pression.

[...]

En France, il est probable [...] que les enseignants français ou étrangers ayant recours à la pédagogie inversée ont pu, mieux que les autres, réaliser la continuité pédagogique, leurs élèves étant rompus à une démarche qui appelle l'autonomie des élèves et le conseil des enseignants. Ainsi ce témoignage d'un professeur de sciences et vie de la terre (SVT) :

J'ai déjà l'habitude travailler en classe inversée voire classe renversée avec mes terminales ; les habitudes de travail sont donc relativement conservées par rapport à une situation normale.

La pratique de la pédagogie inversée est donc apparue comme un facteur rassurant pour les élèves et pour les professeurs et a ainsi constitué un élément de leur bien-être.

Dans tous les États, mais à des degrés divers, la mise en œuvre d'un enseignement à distance s'est heurtée à trois difficultés :

- la maîtrise insuffisante de l'enseignement à distance par les enseignants ;
- le manque de matériels numériques ; l'insuffisance des réseaux ; la sécurité des outils ;
- l'impossibilité de maintenir une équité éducative et pédagogique.

Mais surtout, ce qui a fait difficulté, c'est l'absence de perspective. Au bout de quelques jours, enseignants et encadrement ont compris que la continuité de l'éducation ne pouvait passer que par la définition d'un nouveau modèle.

L'« école d'après » devrait tirer des enseignements de cette crise :

- réaliser une approche intégrée de l'apprentissage en ligne, c'est-à-dire faire en sorte que les élèves utilisent l'« école en ligne » durant toute la durée de leur scolarité, de manière partielle, mais durable ;
- se doter d'outils sécurisés du point de vue des données, chaque État se libérant ainsi des entreprises commerciales ;
- prendre conscience de la fragilité de l'homme et de la planète ;
- repenser les curriculums scolaires pour mieux intégrer les questions sociales et de bien-être.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 19

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

L'évolution des compétences des adultes

D'après Fabrice Murat et Thierry Rocher

In : Économie et statistique, n°490, 2016

Attention : Texte tronqué

L'un des résultats les plus marquants obtenus à partir de l'enquête Information et vie quotidienne (IVQ), dans son édition de 2011 comme dans celle de 2004, concerne le lien entre les compétences des adultes et leur âge. Tant en compréhension de l'écrit qu'en calcul ou en compréhension orale, les plus jeunes ont des résultats sensiblement meilleurs que les plus âgés. En 2004, la proportion de personnes en difficulté face à l'écrit varie ainsi de 7 % pour les 18-29 ans à 22 % pour les 60-65 ans (Micheaux et Murat, 2006). L'écart apparaît un peu plus faible en calcul : un quart des personnes âgées de 60 à 65 ans a réussi plus de 80 % des exercices de calcul contre un tiers de celles âgées de moins de 30 ans. Et même en compréhension orale, domaine moins scolaire, seulement la moitié des personnes âgées de 60 à 65 ans réussit plus de 80 % des exercices contre les trois quarts des moins de 30 ans. Ces différences se retrouvent avec l'édition menée sept ans plus tard (Jonas, 2012) : parmi les 18-29 ans, 10 % sont en difficulté face à l'écrit et 11 % ont une performance médiocre en calcul contre, respectivement, 24 % et 22 % des 60-65 ans.

La corrélation entre âge et compétences a également été mise en évidence avec les données du *Programme for the international assessment of adult competencies* (PIAAC), enquête internationale coordonnée par l'OCDE en 2012. Utilisant un protocole d'évaluation [...], cette enquête vise à évaluer les compétences des adultes en « littératie » et en « numératie », deux concepts spécifiques définis par l'OCDE comme, respectivement, la « capacité à comprendre et à utiliser l'information contenue dans des textes écrits dans divers contextes pour atteindre des objectifs et pour développer des connaissances et des aptitudes » et la « capacité à

utiliser, appliquer, interpréter et communiquer des informations et des idées mathématiques ». En France, selon ces données, 13 % des 16-25 ans se trouvent au plus bas niveau de littératie et environ 20 % au plus bas niveau de numératie, contre respectivement 34 % et près de 41 % des 55-65 ans (Jonas, 2013).

[...]

Comment interpréter cette corrélation entre âge et compétences ?

[...]

La moins bonne performance des personnes plus âgées peut [...] s'interpréter comme le résultat d'une dégradation des compétences au cours de la vie, du fait du vieillissement naturel des compétences cognitives ou de leur moindre utilisation dans la vie quotidienne ou le cadre professionnel. Cet effet « cycle de vie » est une [...] interprétation de la corrélation transversale entre âge et compétences. Au niveau de l'ensemble des compétences cognitives, les travaux empiriques mettent tous en évidence une tendance à la hausse puis à la baisse avec l'âge, le déclin pouvant commencer dès l'âge de 20 ans avec une tendance à s'accélérer à partir de 50 ans (Paccagnella, 2016). Les recherches en psychologie distinguent souvent, à la suite de travaux sur les fonctions cognitives, deux types de compétences : les compétences « fluides », relevant des aptitudes à apprendre ou des capacités d'attention, et les compétences « cristallisées », qui seraient plutôt acquises, comme des « stocks » de connaissances dans différents domaines (Desjardins et Warnke, 2012). La corrélation avec l'âge de ces deux types de compétences apparaît différente : pour les compétences fluides, après une augmentation jusqu'à 20 ans environ, une corrélation négative avec l'âge est ensuite assez marquée (le pic de compétences peut être plus tardif pour certaines formes particulières de ces compétences). Le niveau des compétences cristallisées tend au contraire à se maintenir – voire à croître au moins jusqu'à l'âge de la retraite – ce qui pourrait compenser au moins en partie la dégradation du niveau des compétences fluides.

[...]

L'enquête IVQ (Information et vie quotidienne) a été réalisée en France métropolitaine fin 2004 et début 2005, dans 10 284 ménages, puis à nouveau fin 2011-début 2012, dans 13 763 ménages. Dans chacun de ces ménages, une personne de 18 à 65 ans (16 à 65 ans en 2011) a été tirée au sort pour passer des exercices d'évaluation à l'écrit, en compréhension orale et en calcul et répondre à un questionnaire biographique.

Compétences face à l'écrit :

Trois types de compétences face à l'écrit sont évalués dans IVQ : la lecture de mots, l'écriture de mots, la compréhension de textes écrits. Ces compétences peuvent être considérées comme distinctes et nécessitent la construction de trois indicateurs différents.

L'évaluation consiste en une série d'exercices ou épreuves, réparties en plusieurs modules. Le protocole est adaptatif, c'est-à-dire que le parcours des enquêtés dépend de leurs compétences. Les épreuves et exercices ont été élaborés par deux équipes (PSYEF de Lyon II pour le module d'orientation et le module ANLCI et Paris V pour le module « Haut »), avec des objectifs un peu différents, mais les modèles théoriques qui les fondent semblent assez proches pour permettre la comparaison (Murat et Rocher 2010). La personne interrogée passe d'abord les exercices, assez simples, d'un module d'orientation comportant des questions en lecture de mots et en compréhension de textes écrits (sur un texte court). Des scores (nombre de bonnes réponses) sont calculés : SL en lecture de mots et SC en compréhension. Les items étant pondérés de 1 à 3 selon leur difficulté, SL a un maximum de 15 points et SC un maximum de 19 points.

Compétences en calcul :

L'évaluation des compétences en calcul commence par un module d'orientation qui comporte 5 items (deux lectures de nombres et 3 problèmes simples). Le module de calcul proprement dit comporte 13 questions. Les 6 premières sont très simples et ne sont passées que par les personnes ayant eu moins de 2 réponses correctes aux 3 problèmes du module d'orientation. Les autres commencent directement à la question 7 de ce module (soit le 12^e item de l'ensemble des items de calcul).

Dans tous les cas, l'interrogation s'arrête quand la personne a commis 3 erreurs dans le module. L'évaluation est exactement identique en 2004 et en 2011. Les compétences face à l'écrit sont ainsi évaluées sur un nombre d'items allant de 21 à 42 en 2004 et 28 à 50 en 2011, avec 39 items communs aux deux années. En calcul, l'évaluation se fait sur 6 à 18 items les deux années.

[...]

Qu'en est-il des générations les plus récentes ? [...] Les générations 1981-1987 et 1988-1994 [...] ont des performances moins élevées que la génération 1974-1980 et sont plus inégalitaires.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 20

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Justice prédictive : comment concilier algorithmes et transparence de la justice ?

D'après Gaylord Marchesseau

<https://www.village-justice.com/>, 21 septembre 2020

Attention : Texte tronqué

Faisant l'objet de nombreuses spéculations la justice prédictive fait couler beaucoup d'encre. C'est le cas notamment depuis la publication du décret sur la mise en œuvre de l'open data des décisions de justice. Ce décret soulève de nombreux enjeux en matière de transparence, d'impartialité et d'anonymisation. Comment concilier l'open data et les algorithmes avec la justice sans compromettre la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics.

L'open data ouvre un nouveau champ des possibles dans l'exercice de la justice. Outre le désencombrement des tribunaux, l'open data apporte davantage de clarté et de prévisibilité aux décisions de justice. Elle représente non seulement un enjeu démocratique, mais vise également à accélérer le règlement des litiges tout en améliorant la prévisibilité des décisions. Les juges peuvent avoir accès aux pratiques de leurs confrères et les justiciables sont en mesure d'estimer les chances de succès de leur procédure. Beaucoup craignent néanmoins que l'open data des décisions de justice, couplée au développement des algorithmes et de l'Intelligence artificielle (IA), ouvre la voie à une « justice prédictive » dont les décisions pourraient être rendues grâce à l'IA sans l'intervention d'un juge.

Craintes légitimes ou fantasme digne d'un scénario de film hollywoodien ? Avant d'imaginer une quelconque justice prédictive, il convient de s'attarder sur les conditions indispensables à son développement. En effet, la mise en œuvre de la justice prédictive suppose que toutes les précautions aient été prises en amont pour écarter certaines dérives. Toutes les mesures de confidentialité et d'anonymisation doivent être mises en place pour éviter des utilisations

malveillantes des informations contenues dans les décisions. Une fois anonymisées, les décisions pourront alors être diffusées en open data.

L'IA est performante lorsqu'il s'agit de faire du quantitatif et d'exécuter des tâches ciblées. Elle peut prédire approximativement l'heure d'arrivée lors d'un trajet ou réaliser un ciblage publicitaire détaillé. En cas d'erreur, l'impact sera alors relatif. Mais lorsqu'il s'agit de décisions de justice, les considérations et les enjeux ne sont évidemment plus les mêmes.

Des cas d'erreurs, il y en a eu, notamment aux Etats-Unis où des algorithmes sont utilisés pour évaluer les risques de récidive des détenus. Ces algorithmes sont en réalité un véritable échec puisqu'ils défavorisent largement les Afro-Américains dont le risque de récidive est souvent surévalué par rapport à des détenus Blancs.

Malgré les objectifs ambitieux en termes d'innovation jurisprudentielle et de justice prédictive, il faut réfléchir dès maintenant aux limites du développement d'un tel projet. Le décret « DataJust » du 27 mars 2020, entré récemment en vigueur, illustre parfaitement les difficultés substantielles de la robotisation de la justice. Ce décret vise à créer un référentiel afin de développer un algorithme prédictif en matière de réparation de préjudices corporels. Ainsi seront collectées les décisions de justice liées à des indemnisations de préjudice corporel. Un algorithme sera ensuite créé sur base de ces données dans le but de guider le juge dans sa prise de décision.

Au-delà du risque d'éventuels biais de l'algorithme, il est légitime de craindre l'émergence d'une future justice dans laquelle l'évaluation des préjudices serait automatisée. Le juge ne prendrait plus en compte la singularité de la situation de chaque victime : à cas similaires, il prendrait continuellement les mêmes décisions et attribuerait toujours les mêmes indemnisations.

Revenir aux fondamentaux ne signifie pas pour autant rester paralysé par le fonctionnement poussiéreux de la justice et renoncer aux technologies. L'enjeu est de trouver la façon la plus saine de les introduire tout en garantissant les principes d'une justice impartiale et transparente. L'open data est un outil qui pourrait permettre d'arriver à cet équilibre. En effet, partager ses données instaure de la confiance. Cette confiance est bienvenue, lorsqu'on sait à quel point la société se méfie de la parole publique.

Aujourd'hui, le potentiel des technologies doit surtout être mis au service d'une justice plus transparente. Dans un contexte où la diffusion de l'information est de plus en plus rapide, la justice doit être modernisée et devenir plus efficace. Pour (re) créer le lien de confiance, il est primordial qu'il y ait une équité dans l'accès à l'information, grâce à une démarche open data volontariste et proactive.

La circulation de l'information au sein même des pouvoirs publics est perfectible, à l'image d'une récente commission parlementaire pendant laquelle les parties prenantes semblaient découvrir en séance les chiffres des condamnations pour viols.

Par ailleurs, l'ouverture de ces données n'est pas nécessaire seulement au niveau national. En effet, au niveau local, le maire a également besoin d'informations précises pour prendre des décisions éclairées et faire respecter les mesures au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. Par exemple, l'accès aux données concernant les condamnations pour délits routiers permet à un maire de s'appuyer sur des chiffres concrets afin de mener une réflexion détaillée à propos de l'aménagement de la ville.

Bien que la justice prédictive reste encore à l'état de projet, il convient dès maintenant de s'attarder sur les conditions *sine qua non* à son futur développement. Aujourd'hui, on plaide beaucoup pour le dialogue entre les différents acteurs, mais celui-ci reste vain s'il n'est pas nourri par des données sur lesquelles s'appuyer. Moderniser la justice oui, mais sans remettre en question les principes fondamentaux.



école
normale
supérieure

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 21

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Quel magasin demain pour une génération Z en quête de bien-être ?

D'après Sophie LECHARTRE, Isabelle, COLLIN-LACHAUD
Révolutions du commerce dans une société en transition. EMS Editions, 2022

Attention : Texte tronqué

Selon la fédération Procos, entre 2013 et 2021, la fréquentation des centres-villes a chuté de 38,7 %, et celle des centres commerciaux de 29,4 %. Les taux de vacance commerciale observés partout en France donnent la mesure de la désaffection du commerce physique. Cette évolution, considérée par la profession comme structurelle, a pour origine différents phénomènes, mais le plus gros *challenge* auquel les distributeurs doivent faire face est sans doute l'avènement du e-commerce et la généralisation des parcours omni-canaux. La crise sanitaire que nous vivons et les différents confinements ont de surcroît agit comme des accélérateurs de tendances.

Dans ce contexte toujours incertain, mais dans lequel l'impact de la pandémie est important pour le commerce physique, il semble crucial de se pencher sur ces réalités économiques changeantes et de tenter d'anticiper quelles innovations mettre en œuvre pour répondre aux nouvelles et futures exigences des consommateurs. L'avenir du magasin dépend de ce questionnement.

Les perturbations actuelles doivent constituer l'opportunité de faire évoluer le paysage commercial afin de redéfinir une chaîne de valeur au sein de laquelle le magasin aurait toute sa place. Même si son avenir semble menacé, le rôle du magasin physique doit être redéfini en fonction de l'usage que les consommateurs font actuellement, et feront demain, des différents canaux.

Ce contexte de digitalisation croissante de nos modes de vie est concomitant à l'émergence d'une nouvelle génération de digitale native qui n'a jamais connu une vie sans Internet ni smartphones. Cette génération appelée Z, qui a grandi avec le web et les réseaux sociaux commence, pour les plus âgés d'entre eux nés à partir de 1997, à arriver à l'âge adulte et constitue le réservoir de clients du commerce de détail de demain. Rebelles et impatients, en quête d'authenticité, ils sont aussi des consommateurs exigeants pour qui la fidélité se mérite.

Cette génération est aussi caractérisée par une forte propension à l'anxiété et la dépression. La pandémie de la Covid-19 a contribué à isoler la plupart d'entre eux, à les séparer de leurs pairs et les a privés des activités indispensables à leur vie. Le bien-être des jeunes Z a été durablement impacté tant au niveau social que sanitaire ou économique.

Pour toutes ces raisons, il est important de mieux connaître ces jeunes afin d'aider les distributeurs à mieux répondre à leurs exigences en matière de points de contact physiques. Il s'agit en effet d'identifier leurs particularités, leurs aspirations pour espérer contribuer à leur bien-être.

Selon la théorie de la cohorte générationnelle, initiée par Mannheim en 1928, c'est au cours de la période d'apprentissage (généralement entre 17 et 23 ans) que se façonnent les valeurs, normes et attitudes de consommation qui vont perdurer à l'âge adulte de manière relativement stable. Les cohortes successives sont influencées par les changements qui surviennent dans la société, l'éducation et la socialisation entre pairs. Ces évolutions ont des conséquences sur les préférences de leurs membres. Les inclinaisons des différentes cohortes sont ainsi sources de motivations, comportements d'achats ou niveaux d'implication spécifiques. Selon cette même approche, on peut considérer que l'âge et la cohorte influencent les choix en matière de shopping et que l'analyse par cohorte permet de suivre et de prévoir les changements qui sont susceptibles de survenir.

La jeunesse d'aujourd'hui, que l'on qualifie souvent de « *digital native* », vit dans un monde plus connecté que n'importe quelle génération avant elle et cela contribue à façonner son identité, ses valeurs et sa relation avec les marques et les enseignes de manière inédite. Étudier la jeunesse d'aujourd'hui, capter et comprendre ses attentes et désirs en matière de shopping, c'est anticiper la consommation de demain, préparer l'avenir.

En matière de consommation, ils sont assez paradoxaux : aussi bien adeptes de la seconde main que des marques de fast fashion, ils cherchent des compromis entre plaisir immédiat et convictions quand 83 % d'entre eux déclarent avoir pris conscience de la surconsommation et vouloir consommer de façon responsable. Sensibles au prix, économiquement avisés, ils aiment la personnalisation et détestent le gaspillage. Ils se caractérisent également par des attentes élevées en matière de relation client et d'engagement des marques auxquelles ils restent attachés. Ils sont clients du e-commerce à près de 88 %.

La génération Z est fragilisée par l'omniprésence d'une information anxiogène et de réseaux sociaux – où la vie est mise en scène – qui alimentent le stress et la peur. Enfants d'une société individualiste, ils passent plus de temps seuls que leurs aînés et cherchent les repères qui leur manquent au sein de groupes ou communautés qui sont pour eux autant de tribus au sein desquelles ils se rassurent autour de centres d'intérêt commun. Plus encore que pour les

générations précédentes, les contacts sociaux sont primordiaux pour ces jeunes, ils ont besoin pour s'épanouir de relations avec leur famille et leurs proches. La pandémie de Covid-19 est venue bouleverser leur vie sociale, amicale et amoureuse et nombre d'entre eux ont manifesté des signes de détresse psychologique face à l'isolement et à l'incertitude, mais aussi parce qu'ils se sont sentis stigmatisés.

Désormais, 30 % des jeunes considèrent que c'est une malchance de vivre leur jeunesse aujourd'hui.

Le magasin de demain : un concept hybride inspiré du web.

[...] désormais ce sont davantage les standards du web qui prévalent pour juger d'un magasin. En effet, les jeunes veulent gagner du temps, avoir accès à l'information, se repérer facilement, ne pas être gênés par la foule, bénéficier de conseils à la demande...

[...] il apparaît que désormais il convient d'aligner les caractéristiques du point de vente physique sur celles du site Internet. Par ailleurs, en proposant des activités annexes ou en concevant des lieux hybrides, le distributeur peut espérer activer l'engagement et ainsi favoriser le bien-être subjectif.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 22

A partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum.

Façonner une intelligence artificielle plus éthique et plus inclusive

D'après Hamilton Mann

In : Harvard Business Review 07/12/2022

Attention : Texte tronqué

Le développement exponentiel de l'IA dans de multiples domaines pose l'éthique de cette technologie comme l'un des enjeux cruciaux pour l'avenir de nos sociétés.

L'être humain a toujours excellé pour construire des produits répondant aux besoins spécifiques de certaines personnes, excluant ainsi certaines autres. Nous avons continué à apprendre à le faire, du mieux que nous pouvions.

Cette recherche de la différenciation ultime, cette obsession pour la conception de choses qui répondront à la demande du marché et conviendront à un public cible bien particulier, ce savoir-faire que nous aurons peut-être appris à l'école ou de façon empirique, façonne l'image que nous nous faisons du monde, et la façon dont nous nous y voyons, dont nous nous y comportons.

Sans aucun doute, cet état d'esprit est en tension avec l'inclusivité et la diversité. Plus nous sommes doués pour concevoir et offrir des produits et services qui conviendront parfaitement à un public spécifique et ciblé à dessein, plus nous nous améliorons dans notre capacité à discriminer d'autres publics non ciblés, et donc mis de côté, à dessein.

Construite avec nos modèles mentaux, moraux, éthiques, leurs forces et leurs limites, l'intelligence artificielle est faite dans le même moule : elle n'est pas inclusive, mais exclusive par nature.

Et, paradoxalement, elle est déjà partout. Le marché mondial de l'intelligence artificielle était estimé à 87 milliards de dollars en 2021 et devrait atteindre 1597,1 milliards de dollars américains d'ici à 2030.

Il y a une tension entre d'une part la nécessité d'avoir des organisations et des individus capables de tolérance vis-à-vis de la diversité tout en comprenant l'enjeu de l'inclusivité pour construire plus d'égalité dans la société et, d'autre part, le système économique mondial, qui incite et exacerbe plus qu'il ne réfrène des comportements nous conduisant dans ces formes de compétition où différencier, donc discriminer, est une règle du jeu qui mène au succès.

Cette tension est en voie d'amplification, par ce que l'IA est en capacité de codifier de manière systématique et systémique dans notre société numérique : c'est l'un des plus grands défis de notre temps.

Au vu des enjeux de société qu'elle revêt pour l'avenir de l'humanité, l'IA est loin d'être aussi artificielle qu'on pourrait le penser.

Soit nous prévoyons d'utiliser l'IA pour augmenter notre capacité à éliminer les inégalités visibles et invisibles jusqu'à des niveaux jamais atteints auparavant, soit nous prévoyons consciemment ou non de les augmenter à la même échelle. L'ère de l'intelligence artificielle dans laquelle nous entrons comprendra de moins en moins d'entre-deux.

En apprenant comment les machines peuvent apprendre, nous découvrons et découvrirons encore de nouvelles façons d'apprendre qui, jusqu'alors, n'avaient pas été explorées ni même imaginées. Celles-ci pourraient bien révolutionner les normes que nous connaissons sur notre propre façon d'apprendre, pour augmenter l'intelligence humaine.

Si l'IA, et les recommandations qu'elle produit, ouvre des opportunités insoupçonnées pour augmenter non seulement notre propre intelligence, mais aussi la nature des relations et des attachements émotionnels que nous pourrions développer avec la machine dans le futur, elle ouvre aussi des questions délicates de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : à partir de quand l'aide à la décision apportée par l'intelligence artificielle agirait-elle avec un tel degré d'influence, qu'elle déciderait finalement silencieusement à la place de l'humain ?

L'IA nous oblige à relever le grand défi de la rendre capable d'être explicitement explicable à tous et pour tous, sur les causalités des résultats qu'elle propose, pour guider des décisions qui impacteront de plus en plus nos vies et la société dans son ensemble, même si, paradoxalement, en tant qu'humains, nous-mêmes ne savons pas tout expliquer sur le pourquoi de nombre de nos décisions, de telle manière que le plus grand nombre les comprendraient et que ces explications seraient justes.

L'intelligence artificielle va profondément changer la valeur du travail.

Si l'image d'une intelligence artificielle de science-fiction, supplantant l'humanité comme dans *Terminator*, est pure fiction, il y a un paradigme qu'il est nécessaire d'inclure dans ce que la société numérique couve en son sein : l'intelligence artificielle peut être meilleure que l'homme pour réaliser certaines tâches et, pour autant, elle n'est pas et ne sera pas meilleure que l'homme pour réaliser toutes les tâches.

Avec les développements de l'IA, nous vivons et nous allons vivre une transformation qui est celle de l'économie de la connaissance vers l'économie de la confiance, motivée, d'une part, par les besoins de plus de prévisibilité, de plus de précision et de plus d'efficacité et, d'autre part, par les besoins de plus d'équité, de plus de transparence et de plus de durabilité.

C'est aussi une opportunité de faire en sorte que les intelligences artificielles qui interagiront avec la nôtre soient le plus possible le produit d'intelligences collectives et, au mieux, le réceptacle de la richesse que peuvent produire les synergies issues de la diversité humaine, sous toutes ses formes d'intelligence.

L'augmentation de notre intelligence par celle de la machine sera toujours et plus encore à l'avenir confrontée à la question existentielle de la cause humaine que nous donnons à cette intelligence pour mission de servir.

C'est donc qu'il nous faudrait faire de l' « intelligence artificielle » une intelligence inspirée par la quintessence de ce qu'il y a de meilleur dans notre humanité, en excluant toutes les parts sombres de la nature humaine. C'est probablement la question la plus vertigineuse, mais aussi la plus déterminante pour l'avenir de l'humanité. C'est une question éthique à laquelle seule notre humanité a le pouvoir et la responsabilité d'apporter une réponse, sans cesse renouvelée, pour construire le futur dans lequel nous souhaitons vivre.

Épreuve d'admission du concours droit-économie 2023

--

Épreuve orale d'entretien

Sujet n° 23

À partir du document ci-dessous vous devez produire un raisonnement personnel et proposer une réflexion qui vous soit propre. Vous devez à la fois raisonner, argumenter et exercer votre esprit critique sur le texte. Votre exposé durera 10 minutes maximum

L'école des pauvres

D'après Réjean **BERGERON**

La presse, 2016

Attention : document tronqué

« Il y a une grande différence entre attirer leur attention et faire en sorte qu'ils soient attentifs », écrit Réjean Bergeron faisant allusion à ses élèves.

Parfois, je ne sais pas pourquoi, mes élèves arrivent dans ma salle de cours complètement survoltés. Comment expliquer ce phénomène ? Par la météo, l'heure de la journée, l'alignement des planètes... Peu importe la raison, mon travail consiste alors à trouver une solution pour les rendre réceptifs à mon message.

Toutefois, il y a une grande différence entre attirer leur attention et faire en sorte qu'ils soient attentifs. Si je monte sur mon bureau tout en jouant des castagnettes, il est certain que j'aurai leur attention. Mais pour combien de temps ? En fait, ce que je cherche avant tout, c'est qu'ils soient concentrés, disposés à suivre un cours.

C'est pourquoi la première chose que je leur demande, c'est d'être les gardiens du silence, rien de moins ! Reste alors à profiter de ces quelques secondes de calme pour faire baisser cette tension qu'ils ont emmagasinée comme des dynamos au cours de la journée. Tranquillement, ils reprennent alors contact avec eux-mêmes, s'entendent à nouveau penser.

Je peux alors commencer mon cours.

LE MOT TABOU

C'est que je rejette cette idée que les élèves puissent suivre un cours et apprendre, dans le sens fort du terme, tout en parlant entre eux, en faisant du multitâche, en consultant leur téléphone intelligent et encore moins en jouant. Offrir un climat d'étude dans lequel l'esprit des élèves a le loisir de virevolter dans tous les sens, c'est justement les condamner à vivre dans l'état que privilégie notre nature humaine : la distraction.

Penser et apprendre exige de la concentration et je dirais même, en prenant le risque de prononcer un mot aujourd'hui tabou dans bien des établissements d'enseignement, de la discipline.

Et ici, il n'est pas question de la discipline militaire qui a pour objectif de dresser les corps, de déclencher des réactions programmées par des exercices répétitifs.

Il s'agit plutôt de cette discipline intellectuelle qui habitue l'individu à être attentif, à l'écoute, à acquérir une pensée cohérente, ramassée, claire et sensée.

Et tout cela ne s'acquiert pas naturellement, mais bien par l'entremise d'une éducation rigoureuse qui, quoique perçue par l'élève comme une forme de contrainte au tout début, a pourtant comme objectif de le libérer de cette tendance naturelle à se disperser et à ne répondre qu'à ses impulsions du moment.

« Les mathématiques, la géographie sont des disciplines dont l'apprentissage exige de la discipline », affirme Fernando Savater dans *Pour l'éducation*. J'ajouterais de l'effort et de la persévérance. Toutefois, il est de bon ton de prétendre aujourd'hui que les élèves apprennent plus facilement en s'amusant, en sautillant d'un pupitre à l'autre ou en verbalisant tout ce qui leur passe par la tête. Ce genre de discours supposément progressiste est à mes yeux plutôt l'expression d'une forme de défaitisme ou de renoncement.

ÉDUCATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Si on continue à ce rythme, on se retrouvera, si ce n'est déjà fait, avec deux systèmes d'éducation totalement différents : un pour la masse, le petit peuple désargenté, pour lequel, à la suite des coupes draconiennes dans les budgets de l'éducation, on aura abaissé les exigences et les attentes, et un autre pour l'élite de demain, à qui il sera exigé de travailler, d'étudier, de mémoriser, de réfléchir, d'écrire correctement, d'apprendre d'une manière rigoureuse afin d'atteindre l'excellence, la vraie !

C'est un peu ce que Liliane Lurcat a à l'esprit lorsqu'elle écrit dans *La destruction de l'enseignement élémentaire et ses penseurs* que « la rigueur pédagogique a déserté les bancs de l'école pour s'exercer dans les lieux où l'on pratique les sports. Curieusement, dans ces lieux, on ne prétend pas s'appuyer sur le constructivisme, et la rigueur pédagogique n'y est pas considérée comme une entrave à la spontanéité ».

On pourrait en dire autant des conservatoires de musique, de certaines écoles publiques à projet particulier et, bien sûr, de plusieurs écoles privées. Dans ces établissements, il serait surprenant que la direction ou les parents viennent reprocher aux enseignants d'en demander trop aux élèves, ce qui, malheureusement, arrive trop souvent dans notre système public : « Au royaume de l'enfant-roi, trop de parents accusent les enseignants d'être trop exigeants lorsqu'ils font preuve de rigueur », nous dit Jean-François Roberge dans *Et si on réinventait l'école ?*, un livre tout récent dans lequel le Parti libéral de Philippe Couillard pige sans vergogne ses idées de génie afin de se refaire une virginité en matière d'éducation après avoir tout saccagé.

À l'école des pauvres, on demande de plus en plus à l'enseignant d'adapter son enseignement, de se mettre au niveau de ses élèves alors que le bon sens voudrait qu'il mette plutôt son savoir à la portée de ceux-ci afin de les élever vers le haut au lieu de tout niveler vers le bas.
